



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construisons ensemble une école engagée !





SOMMAIRE

Chiffres clés de l'académie de Limoges p. 3

© 1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER

- 1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle p. 7
- 1.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire p. 9
- 1.3 Ancrer la culture de l'évaluation p. 11
- 1.4 Faire progresser tous les élèves au collège p. 14
- 1.5 Consolider la réforme du lycée général et technologique p. 16
- 1.6 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir p. 18

© 2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- 2.1 Rendre l'École accessible à tous p. 23
- 2.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales p. 26
- 2.3 Réussir en internat d'excellence p. 27
- 2.4 Agir pour l'égalité entre filles et garçons p. 28
- 2.5 Développer la créativité et la sensibilité p. 31
- 2.6 Donner un nouvel élan à l'orientation p. 33

© 3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

- 3.1 Veiller à la santé des élèves p. 37
- 3.2 Lutter contre le harcèlement à l'école p. 40
- 3.3 Encourager l'activité physique p. 43



© 4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- 4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère p. 47
- 4.2 Mieux former grâce à l'École Académique de la Formation Continue de Limoges p. 49
- 4.3 Mettre en œuvre le plan académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes p. 50
- 4.4 Renforcer l'accompagnement et la reconnaissance des personnels de l'académie de Limoges p. 51

© 5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS

- 5.1 Se mobiliser pour la transition écologique p. 55
- 5.2 Faire société : la transmission des valeurs de la République p. 57
- 5.3 Faire face aux crises p. 60



CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE LIMOGES

LES ÉLÈVES

108 487

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

54 331 élèves
du premier degré

54 156 élèves
du second degré

dont **30 911** collégiens

et **23 245** lycéens

(dont **5 481** lycéens professionnels)

LES ENSEIGNANTS

8 254

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

772

écoles et établissements du second
degré publics et privés sous contrat ⁽²⁾ :

634 écoles

87 collèges

51 lycées et Erea*

dont **21** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

LES DIPLÔMES ⁽³⁾

84,8%

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)

91%

Taux de réussite
au **baccalauréat**

79,2%

Proportion de bacheliers
dans une génération

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN ⁽⁵⁾

6 980

euros par élève
du premier degré

8 730

euros par collégien

11 140

euros par lycéen
général et technologique

12 680

euros par lycéen
professionnel

LA TAILLE DES CLASSES ⁽²⁾

Premier degré

21,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **pré-élémentaire**

20,7 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **élémentaire**

Second degré

25,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en **collège** ⁽⁴⁾

18,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

30,6 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations **générales
et technologiques en lycée**

(1) Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2022.

(2) Public et privé sous contrat, rentrée 2021.

(3) Session 2022, données provisoires.

(4) Hors Segpa.

(5) Année civile 2020, données provisoires.

Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer.



1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER





1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle

À RETENIR

- Pleinement inscrite au sein de l'école primaire, la maternelle a des spécificités qui conduisent à mettre en place un plan dédié à ses personnels pour garantir l'épanouissement et la réussite scolaire dès le plus jeune âge.
- Parce que l'école maternelle est déterminante pour la réussite scolaire des élèves et parce qu'elle accueille de très jeunes élèves, le développement professionnel de ses personnels doit être spécifiquement adapté.
- Ce plan d'action pour l'école maternelle est mis en place dès cette rentrée pour être à la hauteur des ambitions de l'école : garantir la réussite et l'épanouissement des élèves en formant aux enjeux spécifiques de l'école maternelle.

🕒 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

La limitation des effectifs des classes de grande section à 24 élèves, effective pour tous dès cette rentrée 2022, constitue un levier important pour favoriser un enseignement adapté et différencié afin de répondre aux besoins et aux capacités de chacun, ainsi qu'une observation et une évaluation régulières des acquis des élèves.

Au-delà, le **dédoublage des classes de grande section en éducation prioritaire et les actions en faveur de la scolarisation des plus jeunes** permettent de réduire les inégalités en assurant des conditions optimales d'acquisition des savoirs fondamentaux. L'ensemble des classes de grande section sera dédoublé à la rentrée 2024.

🕒 OFFRIR UN CADRE SÉCURISANT À CHAQUE ENFANT

La scolarisation de jeunes enfants nécessite de prendre en compte les **besoins affectifs et physiologiques**

de chacun au service de la réussite de tous. L'école maternelle permet le plein développement de l'enfant grâce à des professionnels (les professeurs et les Atsem, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui connaissent et prennent en compte la diversité des besoins physiologiques, moteurs, cognitifs et psychosociaux de l'enfant pour organiser les apprentissages des élèves. L'ensemble des partenariats avec les services déconcentrés de l'État, les municipalités, les caisses d'allocations familiales (CAF), les services de protection maternelle et infantile (PMI) favorisent une action éducative coordonnée au profit du jeune enfant.

Les **travaux de la recherche** sur les besoins physiologiques des jeunes enfants, à l'instar du sommeil, sont des leviers pour coordonner l'organisation de la journée.

🕒 VISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE CHACUN

Le premier objectif du Plan maternelle est de viser la réussite et l'épanouissement des élèves. Durant les trois années du cycle, elle pose **les premiers jalons des savoirs fondamentaux** nécessaires à une

entrée réussie au cours préparatoire (CP) : l'enjeu est d'offrir à tous les élèves un développement des apprentissages en vocabulaire, des compétences de lecteur (phonologie, découverte du principe alphabétique) et des connaissances sur les nombres. Il s'agit donc de construire une culture commune afin de favoriser un **enseignement structuré, progressif, fondé sur l'évaluation régulière** des acquis des élèves.

🕒 FORMER LES PERSONNELS POUR ASSURER UN SOUTIEN CONSTANT AUX APPRENTISSAGES

Le deuxième objectif du Plan maternelle est de **renforcer les compétences et les savoirs de l'ensemble des professionnels** afin de viser l'excellence et d'agir en cohérence autour de l'élève.

À l'instar des Plans français et mathématiques, les professeurs vont bénéficier de **formations didactiques et pédagogiques** adaptées à l'école maternelle. Un accompagnement de proximité va être mis en place, favorisant le développement de communautés de pratiques en lien avec la formation. Les **formations éducatives et pédagogiques avec les partenaires** vont être adaptées et renforcées afin de mieux prendre en compte les besoins de l'enfant dans un continuum entre 0 et 6 ans :

- formation pluri-catégorielle entre les professeurs et les Atsem ;
- partenariats avec les acteurs de la petite enfance ;
- développement de la co-éducation en associant mieux les parents aux enjeux de l'école.



3 objectifs du Plan maternelle

1. Viser la réussite pour chacun des élèves

- Définir collectivement des objectifs d'enseignement et proposer des progressions pour les atteindre.
- Indiquer des objectifs et des rythmes adaptés pour accompagner le développement harmonieux de l'enfant.
- Développer une démarche articulée avec le périscolaire et les structures d'accueil de la petite enfance pour une continuité éducative au service des apprentissages et du développement des enfants.

2. Former les personnels

- Déployer une politique massive de formation et d'accompagnement des professeurs dans chaque académie à l'instar des Plans français et mathématiques.
- Identifier les pratiques efficaces pour répondre aux besoins des enfants d'école maternelle.

3. Innover

- Organiser des groupes de réflexion et des expérimentations locales.
- Développer des projets innovants qui répondent aux besoins des élèves.

Guides fondamentaux pour enseigner

Deux guides pour enseigner à la maternelle ont été envoyés dans les écoles primaires et sont disponibles sur Éduscol : *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle* et *Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle*. Un troisième opus, *Pour enseigner les mathématiques à l'école maternelle*, sortira en fin d'année.





1.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire

À RETENIR

— Prévenir la difficulté scolaire dès le plus jeune âge et garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves est la priorité du ministère depuis 2017.

— L'apprentissage des savoirs fondamentaux, amorcé dès l'école maternelle, demeure l'objectif premier de l'école élémentaire. En 2022-2023, cela se traduit par :

- le renforcement de l'enseignement du français et des mathématiques à l'école élémentaire ;
- l'amélioration des conditions d'apprentissage ;
- l'approfondissement de la formation des professeurs des écoles ;
- une évaluation nationale expérimentale des élèves en début de CM1 afin de donner aux professeurs des outils pour mieux suivre les progrès des élèves tout au long de la scolarité à l'école primaire.

La maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école primaire demeure la priorité du ministère pour 2022-2023. Les résultats aux évaluations nationales montrent que depuis 2019, les efforts portés sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux portent leurs fruits. Malgré la crise sanitaire, dont les effets ont été gommés, les résultats des élèves reviennent au niveau de 2019, voire les dépassent dans certains domaines.

© SOUTENIR MASSIVEMENT L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le dédoublement des classes de grande section, CP, CE1 en éducation prioritaire

Les mesures de justice sociale engagées pour offrir aux élèves, dès le plus jeune âge, les meilleures conditions d'apprentissage possibles et favoriser la réussite de tous, se poursuivent. Depuis maintenant cinq ans, **375 000 élèves de CP et CE1** dans les écoles situées en zone d'éducation prioritaire (Rep et Rep+) bénéficient de la mesure de dédoublement des classes.

Une évaluation de la Direction de

l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) montre **des premiers résultats** qu'il s'agit de confirmer par un enseignement explicite, structuré et efficace. Dans cette perspective, le travail engagé sur le référentiel de l'éducation prioritaire trouvera son aboutissement cette année.

Pas plus de 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1

Le plafonnement des classes à 24 élèves en grande section, CP et CE1 offre la possibilité aux professeurs de mieux accompagner chacun des élèves dans un cadre plus propice aux apprentissages. Progressif depuis 2020, le plafonnement des effectifs à 24 élèves par classe a **bénéficié à 80 % des classes en 2021 et sera achevé à la rentrée 2022.**

Depuis 2017, la taille des classes s'est continuellement améliorée pour tous les élèves de l'école primaire. Elle est passée de près de 24 élèves par classe (23,8) en 2017 à 22,2 en 2021. Outre les dédoublements opérés en Rep et Rep+ et le plafonnement des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves, ce sont tous les niveaux d'enseignement qui bénéficient de la priorité donnée au premier degré.



L'impact du dédoublement des classes de CP et de CE1 en Rep+ *

- **Sur les compétences des élèves en français et en mathématiques**
 - En fin de CE1 (après 2 ans de scolarisation en classe réduite), ils ont des résultats supérieurs aux élèves scolarisés dans des écoles de Rep aux caractéristiques similaires, mais n'ayant pas bénéficié de la réforme.
 - L'impact positif est surtout visible en CP et subsiste en CE1. Il est également plus fort pour les élèves les plus en difficulté en mathématiques.
- **Sur les pratiques des enseignants**
 - Des effets positifs sur la conduite de la classe.
 - Des enseignants plus confiants vis-à-vis de leur enseignement.
 - Un recours plus marqué à la différenciation.

* Source : Depp

© TIRER PROFIT DES ÉVALUATIONS NATIONALES

Depuis 2018, les évaluations nationales (début CP, mi-CP, début CE1, début 6^e) sont un outil au service de la réussite des élèves. Elles permettent d'identifier la difficulté scolaire sur des compétences fondamentales et d'intervenir immédiatement pour y remédier. Durant l'année scolaire 2022-2023, l'accent sera mis sur :

- **l'analyse conjointe des résultats des élèves entre les professeurs** afin d'envisager les modalités pédagogiques les plus efficaces, notamment pour les classes charnières (CP, 6^e et 2^{de}) ;
- **des modalités de restitution aux parents** qui seront encore améliorées. Les résultats de ces évaluations constitueront un axe majeur de dialogue entre les académies et le ministère afin de dresser un constat et de partager une stratégie pédagogique adaptée à chacun des territoires.

© RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSEURS

Le Plan français et le Plan mathématiques

Lancés depuis 2019, les plans de formation en français et en mathématiques visent le développement professionnel continu de tous les professeurs, pour une meilleure expertise disciplinaire en français et en mathématiques. L'enjeu est de consolider la culture didactique et de former aux pratiques pédagogiques les plus efficaces en s'appuyant sur les résultats de la recherche.

Animée par des pairs experts, la formation se déroule en petits groupes appelés constellations, sur une durée de cinq journées pendant l'année scolaire.

Chaque constellation fixe son objet de formation en fonction des besoins exprimés par les enseignants et des résultats des élèves. Grâce à l'apport de connaissances actualisées, aux échanges entre pairs ou à l'observation croisée dans leurs classes de séances conçues collectivement, les enseignants peuvent modifier ou enrichir leur pratique.

25 000 constellations ont d'ores et déjà été constitués, et **186 500 professeurs** ont été formés selon cette modalité.

D'ici quatre ans, chaque professeur aura bénéficié d'une formation de **cinq jours (30 h)**, l'une en français et l'autre en mathématiques.

Les dernières publications de la collection des guides de référence

- **La Compréhension au cours moyen – disponible sur Éduscol**
L'enjeu des apprentissages en classes de CM1 et CM2 réside dans l'enseignement des mécanismes de la compréhension, et des compétences nécessaires à cette compréhension (orale et écrite). À l'appui des apports de la recherche, ce guide éclaire les processus cognitifs et les démarches pédagogiques à mettre en œuvre dans la classe.

- **La Grammaire du français, tome 2 – parution prévue fin 2022**
Ce volume fait suite au guide *Grammaire du français, tome 1 - Terminologie grammaticale*. Il propose une approche didactique et pédagogique des contenus grammaticaux à enseigner à l'école élémentaire.

La collection des guides fondamentaux pour enseigner est consultable sur Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement>



1.3 Ancrer la culture de l'évaluation

© DES ÉVALUATIONS NATIONALES AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Depuis 2018, des évaluations nationales en français et en mathématiques jalonnent le parcours de chaque élève (début CP, mi-CP, début CE1, début 6^e). Conçues avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), en lien avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen), elles mesurent les connaissances et les compétences essentielles à la maîtrise des savoirs fondamentaux de chaque élève. En cela, elles sont des appuis essentiels pour :

- **identifier la difficulté scolaire et y répondre** immédiatement ;
- **renforcer le dialogue entre les professeurs et les familles**, avec des modalités de restitution aux parents qui feront prochainement l'objet d'améliorations ;
- **éclairer le travail collectif au sein de l'école** et améliorer le suivi et l'accompagnement assuré par les inspecteurs.

Dans cette même logique, et pour permettre **un suivi encore plus fin des acquis des élèves** entre le CE1 et la 6^e ainsi qu'entre la 6^e et la 3^e, deux nouvelles évaluations – en début de CM1 et en début de 4^e – sont expérimentées à la rentrée, avant d'être généralisées en 2023-2024.

ZOOM ACADÉMIQUE

La plateforme Remédiation Test de Positionnement

Créée par des enseignants de mathématiques de l'académie de Limoges réunis autour de leur inspecteur Philippe Arzoumanian, en partenariat avec la start-up locale Grains'up, la plateforme RTP est un outil précieux pour **exploiter les résultats des évaluations nationales**.

À partir de l'analyse des résultats des élèves et de l'expertise de l'enseignant, elle propose des exercices de remédiation adaptés et individualisés. La plateforme est également pensée pour renforcer la confiance en soi des élèves en valorisant les réussites.

Cette plateforme innovante est **mise gratuitement à disposition des établissements volontaires de toutes les académies de France métropolitaine et DROM**.

Depuis son ouverture, la plateforme a reçu **920 demandes de connexion** au total entre France métro et DROM. Dans notre académie, elle est utilisée par des professeurs sur environ **40 établissements** (collèges et lycées).

🕒 UN SYSTÈME D'ÉVALUATION AU SERVICE DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

L'évaluation des écoles et des établissements scolaires a pour finalité l'amélioration des apprentissages des élèves, de leurs parcours et de leur bien-être. Elle combine auto-évaluation et évaluation externe.

Le processus d'auto-évaluation

Tout en tenant compte du contexte territorial, ce processus permet à chaque école et établissement d'évaluer :

- les parcours de ses élèves ;
- la qualité du climat scolaire et le bien-être de ses élèves ;
- sa stratégie et son fonctionnement ;
- son environnement partenarial et institutionnel.

Cette analyse débouche sur des orientations stratégiques qui préfigurent le projet d'établissement ou d'école.

L'évaluation des écoles et établissements : une démarche inédite, collective et engagée

Fondée sur des outils conçus au niveau national par le Conseil d'évaluation de l'École (CEE), **l'évaluation des écoles et établissements scolaires est mise en œuvre par les recteurs selon un cycle de cinq ans**. Elle concerne l'ensemble des établissements scolaires publics et privés sous contrat (environ 50 000 écoles et 11 000 établissements du second degré). Elle porte sur toutes les compétences propres aux établissements et associe obligatoirement l'ensemble des bénéficiaires du service public, les personnels chargés de sa mise en œuvre et les partenaires de l'École.

Après deux premières années de déploiement, **l'évaluation sera poursuivie en 2022-2023 pour les établissements du second degré, et amorcée dans le premier degré pour les écoles**.

L'évaluation externe

La démarche se poursuit par une évaluation externe réalisée par un groupe de spécialistes formés. Pour chaque établissement, le rapport d'évaluation qui en découle décline **les points forts, les marges de progrès, les orientations stratégiques et les plans d'action et de formation qui doivent répondre aux différents besoins identifiés**.

Cette démarche a également vocation à accompagner le développement professionnel le bien-être de l'ensemble des personnels.

Une restitution est ensuite faite par les évaluateurs aux parties prenantes de l'évaluation.

Des dispositifs complémentaires

La mise en œuvre de l'évaluation des établissements s'articule également avec les autres dispositifs et instruments de pilotage existants : **contrats d'objectifs et rapports annuels sur le fonctionnement pédagogique**. Ainsi, les conclusions de l'évaluation sont exploitées et enrichies lors des opérations de contractualisation avec les autorités académiques, voire de rattachement.

Simplifier et rationaliser les démarches

Une circulaire relative à la simplification du processus et des instruments de pilotage des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) proposera une articulation de ces instruments au point de vue de leurs objectifs afin de :

- **simplifier et rationaliser** les démarches relatives au pilotage des EPLE ;
- **renforcer** l'appropriation par les équipes d'un texte synthétique et fédérateur.

Évaluations nationales : une communication renforcée pour les familles

OBJECTIFS

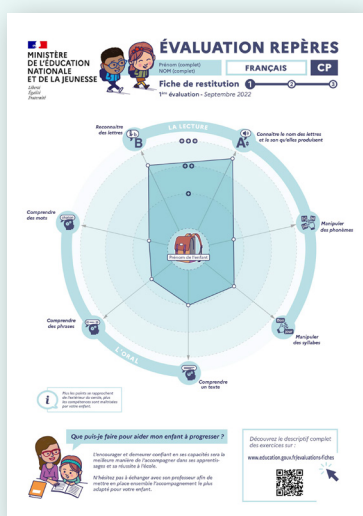
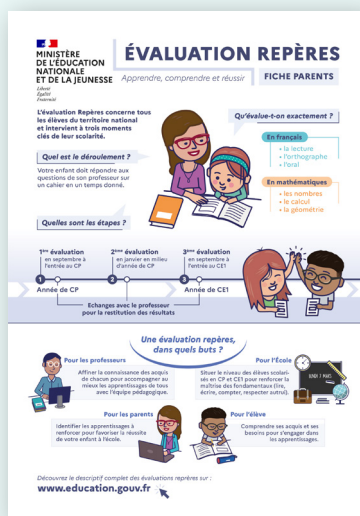
1 Expliquer ce qui est évalué et dans quel but

2 Répondre aux questionnements des parents

UN DOCUMENT DE RESTITUTION INDIVIDUELLE* EN 2 PARTIES POUR LES PARENTS

1 Une fiche de présentation des évaluations

- **Des réponses aux questions** que peuvent se poser les parents d'élèves :
 - sur le déroulement des évaluations
 - sur leurs objectifs
- **Une frise chronologique** pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation

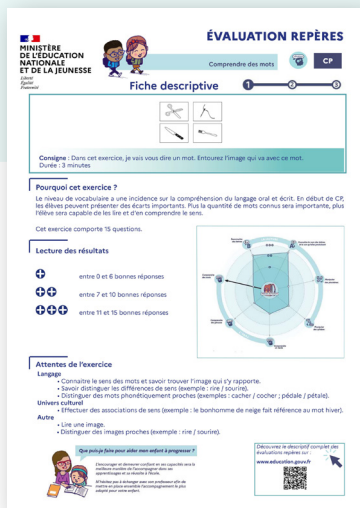


2 Une fiche de positionnement de l'élève par discipline : français et mathématiques

- **Des niveaux +, ++, +++** pour symboliser la montée en compétences
- **Une modélisation en radar** pour :
 - donner une vue d'ensemble
 - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
- **Des informations** pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

DES FICHES DESCRIPTIVES À DISPOSITION DES PARENTS

Tous les parents ont la possibilité de télécharger les fiches descriptives des exercices des évaluations repères sur www.education.gouv.fr/evaluations-fiches



* Élaboré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.



1.4 Faire progresser tous les élèves au collège

© UN COLLÈGE ENGAGÉ DANS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SCOLAIRES

Devoirs faits dans l'académie de Limoges

Depuis sa création, le dispositif Devoirs Faits est particulièrement bien implanté dans l'académie de Limoges.

Limoges est en effet l'une des trois académies qui parvient à offrir **plus de 3h par semaine** d'accompagnement aux devoirs aux élèves. Cette offre concerne **32,2% des élèves**.

Le taux d'élèves bénéficiant de Devoirs Faits est élevé pour les élèves de 6^e (42,1% des élèves), décroisse en 5^e et 4^e pour remonter en 3^e, notamment avec la perspective, du DNB.

Identifier les besoins avec les évaluations nationales de 6^e

Les évaluations nationales apportent des **repères essentiels pour identifier les besoins des élèves en français et en mathématiques**. Durant cette année, l'accent sera mis sur leur exploitation par les professeurs afin de prendre en charge sans délai la difficulté scolaire. L'analyse conjointe des résultats entre le collège et les écoles d'origine permettront de renforcer la liaison pédagogique entre le CM2 et la 6^e.

ZOOM ACADÉMIQUE

« E-devoirs faits » dans l'académie

L'académie a développé un dispositif de **devoirs faits à distance**. 10,8% des établissements ont lancé le dispositif (contre 3,3% en moyenne nationale). E-Devoirs faits vient compléter le dispositif Devoirs faits dans les établissements, notamment en ruralité. Dans l'académie, une réflexion collective a permis de faire émerger un **nouveau projet** : celui de permettre à des **étudiants de Licence 3** parcours spécifique des métiers de l'éducation et de Master MEEF de l'université de Limoges d'encadrer e-devoirs faits. Une quarantaine d'étudiants volontaires ont été formés en septembre 2021. En aidant les collégiens à faire leurs devoirs, ils développent eux-mêmes des compétences didactiques et pédagogiques parfaitement complémentaires à leurs apprentissages. Sur des créneaux dédiés (souvent le soir après le retour à la maison), les collégiens se connectent et un étudiant les écoute, les aide à comprendre le travail qu'ils ont à faire, à trouver des ressources dans leur cahier ou leur livre et à apprendre. Pour l'instant, huit établissements ruraux sont concernés.

© UN COLLÈGE QUI INNOVE

L'expérimentation de deux heures de sport en plus

La pratique sportive et l'activité physique des élèves doivent être encouragées. Dans cette perspective, les collèges volontaires sont invités à mettre en place, à titre expérimental, **une organisation** permettant à tout ou partie de leurs élèves de faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, en lien avec des clubs ou associations sportives. Cette expérimentation concerne près de 140 collèges dans les 30 académies pour l'année scolaire 2022-2023.

De nouvelles activités de découverte du monde professionnel


Afin d'accompagner les élèves dans des choix éclairés d'orientation à toutes les étapes de leur parcours, et dans l'élaboration progressive de leur projet professionnel, il est nécessaire de **renforcer les actions de découverte du monde professionnel dès le collège**. Ainsi, les collèges volontaires proposeront de nouvelles activités de découverte des métiers dès la classe de 5^e et jusqu'à la 3^e, activités qui pourront notamment prendre la forme de rencontres avec des professionnels de différents secteurs ou de visites d'entreprises.

© UN COLLÈGE ENGAGÉ POUR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

Des expérimentations pédagogiques en 6^e dès la rentrée

Les collèges volontaires pourront expérimenter, en lien avec les autorités académiques, de nouvelles organisations pédagogiques en classe de 6^e. Ce niveau de classe pourra ainsi donner lieu à des **organisations spécifiques des enseignements**, qui permettront par exemple d'offrir aux élèves des temps d'accompagnement différenciés et modulaires afin de renforcer le niveau des élèves dans les savoirs fondamentaux, mieux accompagner la transition entre l'école et le collège et donner sa pleine cohérence au cycle 3. Ces aménagements pourront aussi bien se traduire par un effort accru sur la consolidation du niveau en lecture ou en mathématiques, que par des modes d'intervention différents, associant notamment des professeurs des écoles à la prise en charge des élèves.

Ces expérimentations pédagogiques seront une occasion privilégiée de **réfléchir à d'autres modèles d'apprentissage** et d'**observer des organisations de travail différentes**.



1.5 Consolider la réforme du lycée général et technologique

À RETENIR

À compter de cette rentrée 2022 :

- les **mathématiques** sont renforcées dans le tronc commun de la classe de 1^{re} générale, avec 1 h 30 supplémentaire par semaine pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité ;
- les lycéens de la voie générale peuvent préparer une nouvelle option internationale du baccalauréat : le **baccalauréat français international (BFI)** proposé au lycée **Auguste Renoir de Limoges** ;
- les **périodes de mobilité européenne et internationale** sont mieux prises en compte dans la scolarité et pour le baccalauréat, de la 2nd à la terminale.

© PLUS DE MATHÉMATIQUES AU LYCÉE

Le double enjeu des mathématiques au lycée

L'enseignement des mathématiques au lycée poursuit deux objectifs :

- permettre aux élèves, grâce à la spécialité mathématiques et l'option mathématiques expertes, de **développer un niveau d'expertise élevé pour les préparer aux filières scientifiques** de l'enseignement supérieur ;
- proposer à tous les élèves de **consolider les connaissances acquises du CP à la 2^{de}** et d'approfondir un enseignement utile à la formation de l'esprit et indispensable à leur future vie professionnelle.

Dans cette perspective, un comité d'experts a été constitué et a remis ses propositions en mars 2022, après une large consultation, en vue de conforter la place des mathématiques au lycée.

Un renforcement des mathématiques en 1^{re} générale dès la rentrée 2022

L'analyse de la réforme du lycée a montré la nécessité de renforcer l'enseignement des mathématiques en 1^{re} pour les élèves qui ne choisissent pas la spécialité mathématiques. En 2022-2023, un

enseignement de mathématiques spécifique est proposé en complément de l'enseignement scientifique de 1^{re} de 2 heures, soit de 3 h 30 désormais. Il permet aux élèves qui ne suivent pas la spécialité mathématiques en 1^{re} de consolider l'apprentissage et la maîtrise de notions fondamentales de mathématiques. En terminale, ils pourront **suivre plus facilement l'option mathématiques complémentaires**.

Objectifs et programme du nouvel enseignement de mathématiques dans le tronc commun

À la rentrée, tous les lycées proposent ce nouvel enseignement de mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique pour les élèves de 1^{re} volontaires et sans spécialité mathématiques.

• Un enseignement d'1 h 30 par semaine dédié aux mathématiques

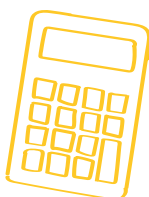
Les élèves volontaires bénéficient d'un enseignement d'1 h 30 par semaine, qui leur permettra d'acquérir des compétences mathématiques dans les domaines suivants : analyse de l'information chiffrée ; phénomènes aléatoires ; phénomènes d'évolution (croissance linéaire et exponentielle, variations).

- **Un programme en lien avec les autres disciplines**

L'approche pédagogique proposée dans cet enseignement s'appuie sur des situations concrètes : formation du citoyen (éducation financière, barème de l'impôt, propagation d'une rumeur) ; physique (vitesse d'un mobile, désintégration radioactive) ; biologie (tests médicaux, élimination d'une substance dans le sang, courbes de croissance) ; sciences de la Terre (niveau des océans) ; économie (coût marginal, chiffre d'affaires).

- **Une évaluation en contrôle continu**

Lorsqu'il est choisi par un élève, l'enseignement spécifique de mathématiques fait l'objet d'une évaluation au titre du contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat, intégrée dans la note attribuée à l'enseignement scientifique de la classe de 1^{re}, sans modification des coefficients (coef. 3).



Le nouvel enseignement de mathématiques en 1^{re} à la rentrée 2022

Cet enseignement est proposé en 2022-2023 :

- aux **élèves** qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques ;
- **dans le tronc commun** au sein de l'enseignement scientifique ;
- avec un horaire dédié de **1 h 30 par semaine**.

Cet enseignement est conseillé pour :

- **faciliter le suivi de l'option mathématiques complémentaires** en terminale ;
- disposer des **outils mathématiques utiles** à une poursuite d'études dans des filières non scientifiques.

© LE BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL (BFI)

À la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de 1^{re} de la voie générale concernés présenteront cette nouvelle option à la session 2024 du baccalauréat.

Dans l'académie de Limoges le BFI est proposé au **lycée Renoir de Limoges**. Il s'agit d'une section britannique et d'un parcours bilingue.



Ce qu'il faut retenir sur le BFI

À la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de classe de 1^{re} de la voie générale concernés présenteront cette nouvelle option internationale à la session 2024 du baccalauréat. Cette évolution répond à un double objectif :

- renforcer la part consacrée aux enseignements internationaux et aussi l'ouverture sur le monde pour les élèves qui choisissent cette voie ;
- améliorer la lisibilité et l'attractivité du baccalauréat français dans le monde.
- **Le nouvel enseignement connaissance du monde** complète les enseignements spécifiques de discipline non linguistique et d'approfondissement culturel et linguistique ; il valorise l'engagement de l'élève dans le cadre d'un projet avec un partenaire international.
- **Des parcours bilingues, trilingues ou quadrilingues** sont proposés aux élèves, selon les établissements.
- La préparation au BFI concerne uniquement le cycle terminal (maintien des sections internationales jusqu'à la classe de 2^{de}).
- Les élèves n'ayant pas suivi de section internationale avant la classe de 1^{re} peuvent postuler au BFI.



1.6 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir

La valorisation de la voie professionnelle est une des **priorités de l'académie de Limoges** qui met en œuvre des actions concrètes et diverses expérimentations pour valoriser cette voie d'excellence et renforcer l'estime de soi des élèves et des personnels de la voie professionnelle.

🕒 L'ÉVALUATION PAR COMPÉTENCES ET LE SUIVI DES ACQUIS DES ÉLÈVES

Au cours de l'année 2021-2022, les inspecteurs sont passés **dans tous les lycées professionnels de l'académie** pour présenter une démarche d'évaluation et de suivi des compétences. Cette démarche a abouti et permis de construire et de présenter une méthodologie de suivi des acquis des élèves qui peut fonctionner dans toutes les disciplines.

L'objectif est d'aider à la prise de conscience du potentiel et à la valorisation des points forts des élèves pour renforcer l'estime de soi. Un travail avec les équipes de direction est mené pour développer, voire généraliser l'enseignement et l'évaluation par compétences.

🕒 COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE ET JOURNÉES ACADÉMIQUES DE LA TVP

Pour poursuivre la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle (TVP), **un comité d'accompagnement de la TVP** s'est réuni trois fois cette année scolaire et travaille autour de différentes thématiques :

- l'accompagnement des élèves dans le cadre du volet orientation du dispositif d'accompagnement renforcé (de la seconde à la terminale) ;
- la mise en œuvre des familles des métiers ;
- la généralisation de l'enseignement et l'évaluation par compétences (suivi des acquis de l'élève – Livret scolaire lycée) ;
- le chef-d'œuvre (mise en œuvre – évaluation – valorisation).

Trois journées de la TVP ont par ailleurs été organisées :

- novembre 2021 : première journée de la TVP, consacrée au dispositif « Accompagnement renforcé de l'élève » dans le cadre de la personnalisation du parcours de l'élève ;
- mars 2022 : deuxième journée consacrée à la stratégie d'accompagnement des équipes pédagogiques à l'échelle de l'établissement ;
- **11 mai 2022 : journée académique du chef-d'œuvre au musée d'art contemporain de Rochechouart en Haute-Vienne à laquelle 27 lycées professionnels ont participé.**

🕒 LES ATELIERS PHILO

L'année scolaire 2021-2022 a permis à une dizaine de professeurs lettres-histoire et géographie d'être formés à l'animation d'ateliers de philosophie, notamment par des immersions en lycée général. Deux établissements proposent à la rentrée de septembre 2022 des ateliers de philosophie aux élèves :

- 4 classes de terminale bac pro du **lycée Simone Veil** de Brive ;
- 2 classes de terminale bac pro du **lycée Raoul Dautry** de Limoges.

🕒 EXPÉRIMENTATION CAP 21 ET PROJET LÉA

Trois établissements participent au projet CAP 2021. L'objectif de cette expérimentation est d'améliorer l'accueil et la formation des apprenants de CAP. Il est ainsi possible d'adapter la durée du CAP (de 1 à 3 ans) aux besoins de l'élève. Les établissements participants sont le **LP Nadaud** de Bellac, le **LP Saint-Exupéry** de Limoges et le **LP Jean Jaurès** d'Aubusson. Un autre établissement, le **LP Roussillat** de Saint-Vaury entre dans le projet Léa. Il apporte une expertise dans la liaison SEGPA – CAP.

🕒 4 ÉQUIPES RECHERCHE ET RÉFLEXION (ERR) DÉDIÉES À LA VOIE PROFESSIONNELLE

- **ERR « personnalisation des parcours »** : production de ressources concernant l'accompagnement de l'élève dans son parcours de formation.
- **ERR co-intervention** : production de ressources et élaboration d'une méthodologie de construction de séances en co-intervention
- **ERR chef-d'œuvre – démarche de projet** : élaboration de maquettes de formation permettant d'accompagner les équipes en établissement.
- **ERR famille des métiers** : lancement d'une campagne d'information sur les familles de métiers et mise en place des actions de mise en réseau des établissements présentant les mêmes familles de métiers.

🕒 COMMANDE D'UN CHEF-D'ŒUVRE DE LA RÉPUBLIQUE PAR LE RECTORAT

Le rectorat de l'académie de Limoges a lancé la commande d'un chef-d'œuvre de la République auprès des LP de l'académie. Celui-ci n'a pas de forme prédéfinie, il peut être lié aux métiers d'art, à l'industrie, aux métiers du tertiaire, des services, du médico-social... Toutes les filières professionnelles peuvent s'engager dans la démarche et apporter leurs compétences propres. La seule exigence est que ce chef-d'œuvre soit en lien avec les missions, l'histoire ou le patrimoine de l'institution qui le

commande, en l'occurrence, pour nous, l'éducation nationale et plus précisément le rectorat de Limoges.

🕒 LA MISSION ACADÉMIQUE ÉCOLE-ENTREPRISE (MAEE)

La MAEE rattachée à la Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic) est une interface importante entre les établissements de formation et les acteurs du monde économique et professionnel.

Un catalogue, disponible sur le site www.ac-limoges.fr, rassemble des actions qui peuvent être proposées aux élèves dans le cadre du rapprochement École-Entreprise.

Contact : ecoleentreprise@ac-limoges.fr

🕒 LA SEMAINE DES LYCÉES PROFESSIONNELS

La seconde édition de la Semaine des lycées professionnels se déroulera **du 5 au 9 décembre 2022**. Entièrement dédiée aux lycées professionnels, elle a pour objectif de mieux faire connaître auprès des jeunes, tout particulièrement aux collégiens et à leurs familles, les offres de formation, les diplômes, les métiers et les parcours de réussite auxquels préparent les lycées professionnels.

Elle est une occasion de **présenter les réseaux d'établissements** dans leur diversité et la richesse de leurs partenariats : les CMQ, les lycées des métiers, les groupements d'établissements (Greta) de chaque territoire et les réseaux d'établissements qui se construisent autour de projets pédagogiques et de parcours de formation comme les familles de métiers.

🕒 LA RÉNOVATION DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS : UNE RÉPONSE AUX ENJEUX DE SOCIÉTÉ ET DU MONDE PROFESSIONNEL

Les diplômes professionnels sont, comme l'ensemble des certifications professionnelles, soumis à un cadre légal et réglementaire qui garantit leur bonne adaptation aux besoins en compétences

des employeurs et leur délivrance en formation continue pour les adultes. Ils sont conçus pour pouvoir être préparés par des candidats scolaires, mais aussi par des candidats en apprentissage ou en formation continue.

Enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pour cinq ans maximum, ils sont créés ou renouvelés après avis d'une des onze commissions consultatives professionnelles (CPC), qui sont composées de représentants d'employeurs, de salariés et de représentants des ministères concernés. Ces commissions permettent d'adapter le niveau de compétences aux exigences du monde professionnel. Chaque année, un grand nombre de diplômes sont ainsi créés, renouvelés ou reconduits après nouvel examen.

À la rentrée 2022, **12 nouveaux diplômes renouvelés** seront mis en œuvre, parmi lesquels des baccalauréats professionnels (modélisation et prototypage 3D, accompagnement soins et services à la personne, etc.), des mentions complémentaires (encadrement secteur sportif) ou encore l'unité facultative secteur sportif du baccalauréat professionnel.

Worldskills édition 2022-2023 dans l'académie

Worldskills est la plus grande compétition internationale de la jeunesse et de la formation professionnelle. Elle se déroule en trois étapes : un parcours régional, un parcours national et enfin un parcours international. Cette compétition d'envergure permet de **mettre en lumière les différents métiers**, de **valoriser la jeunesse**, de faire de l'excellence une norme pour la formation professionnelle, de faire connaître et de valoriser l'émergence de métiers pour répondre aux besoins économiques du territoire. La France a obtenu l'organisation de la 47^e édition de la compétition mondiale Worldskills, qui aura lieu à Lyon du 10 au 15 septembre 2024.

140 candidats de l'académie de Limoges ont d'ores et déjà été présélectionnés pour participer à cette 47^e édition.

ZOOM ACADEMIQUE

Les élèves de l'académie à l'honneur

- **Kyllien Bufferne : 1^{er} prix au concours général des métiers de la pierre**

Le 7 juillet 2022, Kyllien Bufferne, apprenti au lycée des métiers du bâtiment de Felletin, s'est vu remettre le **1^{er} prix au concours général des métiers de la pierre** par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiaye. Il s'agit d'une magnifique récompense pour Kyllien Bufferne mais aussi pour les équipes éducatives et l'établissement.

- **Lycées professionnels Lavoisier et Vaillant : une semaine de résidence pro à la Villa Médicis de Rome**

Les élèves des lycées professionnels Lavoisier à Brive et Édouard Vaillant à Saint-Junien ont vécu une expérience forte et enrichissante. En mai dernier, ils ont bénéficié d'une résidence professionnelle de 5 jours à la Villa Médicis de Rome : une aventure et des projets exceptionnels pour les élèves, qui ont conçu et réalisé un projet technique imprégné de la culture antique de Rome.



© LMB Felletin - Kyllien Bufferne



2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS



2.1 Rendre l'École accessible à tous

À RETENIR

- 4 429 élèves en situation de handicap dans l'académie (au 8 juillet 2022) :
 - 1 429 élèves en Corrèze ;
 - 669 élèves en Creuse ;
 - 2 273 élèves en Haute-Vienne.
- 1453 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), en juin 2022.
- L'académie de Limoges pionnière sur les dispositifs d'auto-régulation avec l'ouverture d'un dispositif en collège à la rentrée.

Depuis 2005, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés a considérablement progressé : c'est **environ 4 500 élèves qui seront scolarisés à la rentrée 2022 dans l'académie de Limoges**. L'École inclusive se renforce à la rentrée 2022, un engagement qui se traduit par des moyens supplémentaires, un nouvel enrichissement des possibilités d'accueil offertes aux élèves en situation de handicap et un meilleur accompagnement des élèves et des personnels.

🕒 LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

En 2021-2022, l'académie de Limoges a renforcé ses partenariats avec les secteurs médical et médico-social en reconduisant ou en signant plusieurs conventions :

- **Convention avec l'hôpital Esquirol** (reconduction) ;
- **Convention avec le Centre de Référence Autisme** (nouveau partenariat) ;
- **Convention avec l'association « Actions pour l'Autisme Asperger »** (nouveau partenariat) ;
- **Convention avec Polaris Formation** (nouveau partenariat) ;
- **Convention avec l'IEM** (nouveau partenariat).

🕒 AMÉLIORER LA RELATION AVEC LES FAMILLES

La scolarisation d'un enfant en situation de handicap peut être une source de questions ou d'appréhension pour les familles. Leur accompagnement est donc essentiel pour assurer la scolarisation pleine et réussie de leur enfant. Toutes les familles bénéficient ainsi, dès la rentrée et autant que possible en amont de celle-ci, d'un **entretien d'accueil** avec l'enseignant de leur enfant et, le cas échéant, avec l'AESH, afin d'échanger sur les modalités de scolarisation et les besoins d'adaptations pour l'année scolaire à venir. Grâce au numéro vert unique (0 805 805 110), les **cellules d'écoute départementales**, tout comme la **cellule Aide handicap école**, apportent une réponse aux besoins d'information des familles.

Contacts : Les cellules d'écoute départementales

- **Corrèze** : 05 87 01 20 80 – ecoleinclusive19@ac-limoges.fr
- **Creuse** : 05 87 86 61 02 – ecoleinclusive23@ac-limoges.fr
- **Haute-Vienne** : 05 55 11 41 85 – ecoleinclusive87@ac-limoges.fr

FORMATION ET MONTÉE EN COMPÉTENCES DES ENSEIGNANTS

En formation initiale, à l'Inspé, tous les professeurs et personnels d'éducation bénéficient depuis la rentrée 2021 d'un module de formation d'une durée minimale de 25 heures dédié à l'École inclusive.

Dans l'académie, de nouvelles formations sont également créées à l'École Académique de la Formation Continue :

- 2 formations sur la scolarisation des élèves autistes ;
- 1 formation sur les élèves ayant des troubles du comportement ;
- 1 formation sur les élèves ayant des troubles dys (dyslexie, dysgraphie, dyspraxie et dyscalculie) ;
- 2 formations sur les élèves à haut potentiel intellectuel.

L'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei), désormais accessible **par la voie de l'examen ou par la validation des acquis de l'expérience professionnelle**, permet d'accroître le nombre d'enseignants ressources dans les établissements du premier comme du second degré. Enfin, la plateforme de ressources pédagogiques Cap École inclusive, ouverte à tous, s'enrichit régulièrement pour accompagner la scolarisation de tous les élèves.

RENFORCER LE MÉTIER D'ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Les AESH sont désormais pleinement reconnus comme membres de la communauté éducative. Recrutés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, avec possibilité d'obtenir un CDI à l'issue de ces six ans, ils bénéficient d'une formation initiale de 60 heures et peuvent participer aux plans de formation proposés par les académies, ainsi qu'aux formations nationales. **L'objectif est désormais de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir travailler à temps plein.**

NB : Deux nouvelles formations exclusivement destinées aux AESH sont mises en place dans l'académie pour leur permettre d'acquérir des compétences très techniques (transfert d'un enfant dans un fauteuil, mise d'un manteau à un enfant ayant une rigidité musculaire...). Pour animer ces deux formations, l'académie a fait appel à l'institut d'Education Motrice (un formateur kinésithérapeute et une éducatrice spécialisée).

ZOOM ACADEMIQUE

Formation et valorisation des enseignants référents

Interlocuteurs privilégiés des parents, les enseignants référents font le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels qui accompagnent les élèves, tout au long de leur parcours scolaire.

Pour accompagner les enseignants-référents dans leur mission, une journée de formation à destination de l'ensemble des enseignants référents a été mise en place dans l'académie. Une visio-conférence avec le conseiller technique ASH a également été organisée sur la thématique des jeunes qui atteignent 16 ans et qui sont trop fragiles pour poursuivre leurs études au lycée, y compris en lycée professionnel. L'objectif était de leur proposer de nouvelles pistes d'orientation en lien avec le CFA académique en vue d'éviter que des jeunes quittent le système scolaire.

L'académie a créé des ressources et notamment une plaquette pour les accompagner dans l'entrée dans le métier. Une vidéo de présentation a aussi été réalisée pour mettre en valeur cette fonction essentielle et valoriser ces professionnels (<https://www.ac-limoges.fr/ecole-inclusive-121526>, disponible sur le site www.ac-limoges.fr).

© LES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS (PIAL)

Les PIAL sont consolidés par la présence accrue du secteur médico-social dans l'analyse et la réponse aux besoins des élèves. Pour accompagner cette dynamique, la mission pédagogique des coordonnateurs est renforcée, le vademecum PIAL est enrichi, et de nouveaux outils informatiques viennent en faciliter la gestion.

60 PIAL dans l'académie de Limoges :

- Corrèze : 22 PIAL
- Creuse : 11 PIAL
- Haute-Vienne : 27 PIAL



98 ULIS dans l'académie de Limoges

Les ULIS poursuivent leur développement pour mieux accompagner les élèves, dans une logique d'accessibilité des savoirs enseignés en classe ordinaire.

À la rentrée de septembre 2022, l'académie compte 98 ULIS :

ULIS-écoles : 50

ULIS-collèges et lycées : 48

Chiffres par département :

En Corrèze : 34 ULIS

En Creuse : 14 ULIS

En Haute-Vienne : 50 ULIS

ZOOM ACADÉMIQUE

Les dispositifs d'autorégulation, une académie pionnière

Les dispositifs d'auto-régulation, maintenant déployés sur le territoire national, ont vu le jour dans l'académie de Limoges qui bénéficie désormais de 6 dispositifs. Le dispositif d'autorégulation permet de scolariser des élèves porteurs d'autisme en classe ordinaire. Les élèves sont inscrits dans leur classe de référence où ils sont majoritairement scolarisés. En tant que de besoin, ils peuvent être pris en charge dans la salle d'autorégulation individuellement ou en petit groupe. Les personnels médico-sociaux interviennent en classe ordinaire, en salle de classe d'autorégulation voire sur des temps éducatifs (récréations, pause méridienne, repas...). Les élèves autistes bénéficiant de cet environnement scolaire inclusif n'ont pas besoin d'AESH.

À la rentrée 2022, au collège de **Couzeix, ouvre un nouveau dispositif d'autorégulation** visant à accueillir des **enfants porteurs de Troubles du Neuro-Développement** (public plus large que TSA). C'est le **premier dispositif de ce type en France**. En partenariat avec l'IEM de Couzeix, tous les personnels de l'établissement (enseignants, personnels administratifs et techniques, AED, AESH...) ont été formés en amont de la rentrée pour accueillir les élèves et auront, dans un deuxième temps, une nouvelle formation adaptée à leurs besoins.



2.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales

© Julie Bourges - MENJ

© LES CITÉS ÉDUCATIVES : UN LABEL D'EXCELLENCE POUR UNE ACTION COORDONNÉE

Pour mieux accompagner les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans sur la totalité de leur parcours, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, un label d'excellence Cité éducative a été créé en 2019 dans les quartiers prioritaires de la ville les plus défavorisés.

2 cités éducatives ont reçu le label dans l'académie de Limoges

• La cité éducative de Brive

Depuis le 2 mai 2022, la cité éducative de Brive a entrepris un diagnostic de territoire détaillé en associant les agents de terrain par le biais de commissions thématiques. Ce travail collaboratif et transversal a permis l'élaboration d'un plan d'action au plus près des besoins locaux. En œuvrant à la mise en synergie des différents services publics de la collectivité, de la préfecture et de l'éducation nationale, la Cité impulse un cercle vertueux dans lequel parcours scolaire et parcours de vie interagissent positivement dans l'intérêt des jeunes des quartiers politique de la ville. Un comité stratégique élargi en septembre lancera officiellement les actions de la Cité pour le dernier trimestre de l'année 2022.

• La cité éducative de Beaubreuil à Limoges

Labellisée le 29 janvier 2022, la cité éducative vise à mieux coordonner l'ensemble des dispositifs existants au profit des élèves du quartier de Beaubreuil et de leurs parents. Son objectif est de réunir tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) pour mieux accompagner les jeunes de 0 à 25 ans dans leur parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle.

© LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX (TER)

Pour renforcer l'attractivité de l'école en milieu rural, l'éducation nationale a lancé à partir de 2021 l'expérimentation des Territoires éducatifs ruraux (TER), dont le champ d'application doit être plus large que la question du maillage scolaire et le regroupement des écoles, et dont la démarche doit davantage associer l'ensemble des partenaires du territoire.

Les 2 TER de l'académie de Limoges

- **Le TER Xaintrie Val'Dordogne** (domaines d'intervention : développement durable, langues vivantes et ouverture internationale, numérique éducatif, sport, etc.).
- **Le TER d'Eymoutiers** (domaines d'intervention : éducation artistique et culturelle, sport, éducation à la santé et à la citoyenneté, ambition scolaire, etc.).

ZOOM ACADÉMIQUE

Ouverture d'une section internationale de mixité sociale au collège Firmin Roz à Limoges

Le collège Firmin Roz travaille depuis plusieurs années sur les langues vivantes comme levier de l'**ambition scolaire** avec la mise en place d'un dispositif LCE (langues et cultures européennes) en anglais et en espagnol, une initiation à l'espagnol dès la classe de 6^e et en complément de l'anglais, cours d'histoire-géographie en anglais. Les objectifs visés sont :

- le développement des compétences linguistiques en particulier en anglais ;
- l'ouverture culturelle et internationale pour un public de l'éducation prioritaire ;
- le renforcement de la politique des langues du réseau d'éducation prioritaire (REP) avec une stratégie inter-degrés ;
- le développement de l'ambition dans un contexte d'éducation prioritaire.

2.3 Réussir en internat d'excellence

🕒 LES INTERNATS D'EXCELLENCE : UN CADRE D'APPRENTISSAGE AMBITIEUX POUR TOUS

L'internat au service de la réussite et de l'épanouissement des élèves

L'internat d'excellence constitue un levier concret pour lutter contre les déterminismes sociaux et donner un **égal accès à l'excellence pour tous**. En offrant des conditions d'apprentissage favorables et un accompagnement éducatif et pédagogique renforcé, l'internat d'excellence a pour objectif d'encourager l'ambition scolaire. Il s'adresse en tout premier lieu aux élèves issus de milieux sociaux défavorisés, scolarisés en éducation prioritaire ou en zone rurale et isolée, et plus largement à tous les élèves qui ne bénéficient pas chez eux de conditions d'études favorables. Le **label Internat d'excellence** a été créé en 2021 pour encourager la revitalisation des internats. Il vise une amélioration qualitative de l'offre d'internat, adaptée aux besoins des élèves et des familles et ancrée dans les territoires. Le label récompense et encourage **l'enrichissement des projets éducatifs et pédagogiques des internats scolaires**, élaborés en très étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires de l'établissement sur le territoire, au service de la réussite scolaire et de l'épanouissement personnel des élèves.

La revalorisation de la prime d'internat pour les élèves boursiers

Initiée à la rentrée 2020 et achevée à la rentrée 2021, la revalorisation de la prime d'internat en faveur des boursiers contribue à lever les éventuels freins financiers à une scolarisation en internat et, par extension, à une orientation choisie.

ZOOM ACADÉMIQUE

Les établissements labellisés dans l'académie de Limoges

L'académie de Limoges, pleinement engagée dans ce programme vecteur d'égalité des chances, compte désormais **11 internats d'excellence** ayant obtenu le label en 2021. L'académie, également impliquée dans la démarche de l'École promotrice de santé, a été la **première académie à délivrer le label ÉduSanté à des internats d'excellence**.

En Corrèze

- Lycée Simone Veil à Brive
- Lycée Pierre Caraminot à Égletons
- Collège Mathilde Marthe Faucher à Allasac
- Collège Gaucelm Faïdit à Uzerche
- Collège Albert Thomas à Égletons

En Creuse

- Lycée des métiers du bâtiment à Felletin
- Lycée Pierre Bourdan à Guéret
- Cité scolaire Eugène Jamot - Jean Jaurès à Aubusson

En Haute-Vienne

- Lycée Antoine de Saint-Exupéry à Limoges
- Cité scolaire Bernard Palissy à Saint-Léonard-de-Noblat
- Cité scolaire Jean-Baptiste Darnet à Saint-Yrieix-la-Perche



2.4 Agir pour l'égalité entre filles et garçons

À RETENIR

- **L'égalité entre les filles et les garçons** se fonde sur l'éducation contre les représentations stéréotypées, l'accompagnement de parcours de réussite et de choix d'orientation favorisant la mixité, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que l'éducation à la sexualité.
- À compter de la rentrée 2022, la **labellisation Égalité filles-garçons** permettra aux collèges et aux lycées de valoriser une approche intégrée de l'égalité dans le pilotage de l'établissement, l'action pédagogique sur l'ensemble des temps d'apprentissage, la formation des personnels et la création de dynamiques à l'échelle du territoire.

© FORMER ET ÉDUCER CONTRE LES REPRÉSENTATIONS STÉRÉOTYPÉES

Le ministère poursuit son action en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, fondée à la fois sur des dynamiques interministérielles et sur une prise en compte à tous les niveaux de pilotage de l'institution scolaire.

La formation de l'ensemble des personnels se renforce, avec la formation initiale obligatoire des enseignants ou avec la formation continue, en particulier des cadres. L'approche disciplinaire est encouragée. Le ministère confirme également son soutien à la société civile, aux associations de défense des droits des femmes et à celles promouvant la mixité et l'égalité professionnelle, pour l'organisation d'actions éducatives : prix et concours scolaires, sensibilisation dans les classes, actions autour de dates clés. Cette année encore, la Semaine de l'égalité, autour du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, sera un moment fort de mobilisation.

Enfin, pour permettre une plus grande cohérence de la politique d'égalité à l'échelle de l'établissement et la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, **tous les collèges et les lycées sont invités, dès la rentrée 2022, à candidater au label Égalité filles-**

garçons, dont le cahier des charges a été publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale le 10 mars 2022. Il s'appuie sur **cinq leviers d'actions** : pilotage de l'établissement, formation des personnels, politique éducative et vie scolaire, pédagogie mixte et égalitaire, partenariats et rayonnement.

© ACCOMPAGNER LES CHOIX D'ORIENTATION POUR UNE PLUS GRANDE MIXITÉ

Les écarts de réussite entre les filles et les garçons, ainsi que les différences dans leurs choix d'orientation, sont encore trop marqués par des déterminismes dont les causes sont connues et doivent être corrigées. La sous-représentation des filles dans les spécialités scientifiques, notamment en numérique et sciences informatiques (NSI), en est un exemple frappant, qui impose une action forte de l'institution scolaire, en lien avec ses partenaires et avec l'enseignement supérieur.

Dans cette perspective, **l'attractivité des disciplines scientifiques et numériques auprès des filles est renforcée dès le collège**, en s'appuyant sur l'accompagnement à l'orientation et le mentorat. Une attention toute particulière sera donnée aux enjeux de mixité dans les

activités de découverte des métiers qui seront mises en place au collège. **La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et la prévention des stéréotypes de genre sont également au cœur des démarches partagées avec les conseils régionaux.** Inscrites dans une approche proactive, elles permettent aux élèves de devenir acteurs de leur parcours de formation en faisant des choix d'orientation ambitieux, diversifiés et éclairés.

© ÉDUCER À LA SEXUALITÉ

L'éducation à la sexualité est un apprentissage obligatoire du primaire au lycée. Elle apporte des connaissances scientifiques et objectives préservant la liberté de conscience de chacun. Elle contribue au **bien-être de l'élève et favorise le développement d'un comportement responsable** fondé sur le respect des autres et de soi. L'éducation à la sexualité s'inscrit dans un continuum adapté, à chaque étape, au degré de maturité des élèves. **Elle a pour but de faire reculer les violences sexistes et sexuelles**, notamment à l'égard des personnes homosexuelles, bisexuelles ou transgenres (LGBT), **et les inégalités entre femmes et hommes** qui existent au sein de notre société. L'éducation à la sexualité a également pour objectif de prévenir les comportements sexuels à risque. Enfin, elle contribue à la **prévention des violences**, notamment sexuelles, dont peuvent être victimes les enfants et adolescents.

© LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXISTE ET SEXUEL NUMÉRIQUE


Le développement des violences sexistes et sexuelles dans le champ du numérique – cybersexisme, cyberviolences, cyberharcèlement, etc. – est une préoccupation croissante avec la diffusion de l'Internet mobile et des réseaux sociaux. Plusieurs actions éducatives permettent de développer une culture de la prévention par les pairs, à l'instar du **prix spécial Harcèlement sexiste et sexuel** du concours annuel Non au harcèlement (voir fiche 4.2) ou d'autres concours portés par des opérateurs et partenaires du ministère (Buzzons contre le sexisme, #Zérocliché). Afin d'améliorer la compréhension de phénomènes en permanente évolution, le ministère soutient la nouvelle **étude du centre Hubertine Auclert sur les cyberviolences sexistes et sexuelles**, lancée à la rentrée.

© AIDER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES

L'ensemble des équipes éducatives sont mobilisées pour repérer, signaler et accompagner les élèves victimes de violences sexistes et sexuelles, qu'elles aient lieu dans ou à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement, y compris dans le cadre intrafamilial. Les élèves peuvent solliciter **des personnes ressources**, au premier rang desquelles les infirmiers, les assistants de service social, les psychologues et les médecins de l'éducation nationale. Le cas échéant, l'institution scolaire oriente les jeunes vers des structures de prise en charge ou vers les services de la protection de l'enfance.

La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants

L'éducation nationale est engagée dans les travaux menés par la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) afin de construire une politique publique de protection des enfants. La Ciivise a pour priorité d'organiser **le recueil de témoignages des victimes**. Pour cela, elle doit :

-  permettre aux adultes victimes dans leur enfance et/ou à leurs proches de témoigner grâce à la mise en œuvre d'un numéro d'appel ;
- proposer aux victimes un accompagnement et une orientation adaptés à leur situation.

Du lundi au vendredi de 10 h à 19 h :

0 805 802 804 (numéro anonyme et gratuit)

0 800 100 811 depuis l'outre-mer (numéro anonyme et gratuit)

2.5 Développer la créativité et la sensibilité

© DEUX OUTILS AU SERVICE DE L'EAC : LE PASS CULTURE ET L'APPLICATION ADAGE

Le pass Culture

Depuis janvier 2022, toutes les académies bénéficient de la part collective du pass Culture. Celle-ci est dotée de 45 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2022. Ce financement est exclusivement dédié aux activités d'EAC effectuées en groupe et encadrées par les professeurs. Portés par l'éducation nationale, les crédits sont transférés à la SAS pass Culture qui assure la mise en œuvre d'une politique publique partagée avec le ministère de la Culture.

Le pass Culture permet le déploiement d'actions d'EAC à hauteur de :

- 25€ par élève de 4^e et 3^e ;
- 30€ par élève de 2^{de} et CAP ;
- 20€ par élève de 1^{re} et terminale ;
- 800€ en moyenne par classe et par année scolaire.

L'application Adage

Déployée dans toutes les académies depuis 2021, l'application dédiée à la généralisation de l'EAC est un instrument de référencement et de partage de propositions culturelles d'un territoire. Elle constitue le principal outil de suivi national de l'EAC. Adage permet l'accès des écoles, collèges et lycées aux offres collectives du pass Culture. Elle facilite également la gestion du budget et les réservations pour les professeurs.

© LES ORIENTATIONS NATIONALES : LIRE, REGARDER, CHANTER ET CRÉER

Livres et lecture

Poursuivant l'ouvrage initié par la définition de la lecture comme grande cause nationale, les trois axes visant à revitaliser la relation des élèves avec la lecture, de l'école au lycée, sont reconduits et dynamisés :

- la généralisation du **quart d'heure lecture** ;
- la multiplication des **rencontres d'auteurs** ;
- la promotion de la **lecture à voix haute** (opération Les Petits Champions de la lecture et Si on lisait à voix haute, en partenariat avec France TV et La Grande Librairie).

Un bouquet de mesures pour favoriser l'accès au livre

- Le **Plan bibliothèque d'école** dote les bibliothèques de 10,5 millions d'euros sur 5 ans.
- L'opération **Un livre pour les vacances** offre un livre à près de 800 000 élèves de CM2.
- Le **prix Goncourt des lycéens** est organisé avec la Fnac, et le prix Fauve des lycéens avec le festival international de la BD d'Angoulême.

Arts et patrimoine

La rentrée 2022 s'ouvrira avec l'opération **Levez les yeux !** en partenariat avec le ministère de la Culture. Les élèves seront invités à (re)découvrir la culture de proximité sur le thème du patrimoine durable, en articulant la visite de lieux culturels et patrimoniaux aux problématiques environnementales. Les arts et les sciences seront au cœur de la nouvelle itinérance du musée mobile en partenariat avec le centre Pompidou, qui proposera une exposition intitulée « **Les animaux sortent de leur réserve** ». Enfin, le concours **Arts en plastiques pour l'océan** associe des enjeux liés au développement durable et aux arts plastiques.

Musique

À travers le développement du chant choral, de la pratique d'orchestre ou d'actions de formation, le ministère poursuit et amplifie la dynamique engagée en 2018 en lien avec ses partenaires. Dans cette perspective, des événements fédérateurs seront organisés sur l'année 2022-2023.

Culture scientifique technique et industrielle (CSTI)

La CSTI fait pleinement partie de l'EAC. Le projet **VidéoDiMath** permet aux classes d'exposer une question de mathématiques sous forme de vidéo. Le concours **CGénial** ou le **prix Pierre Potier des lycéens** amènent filles et garçons à rencontrer des scientifiques autour d'innovations ambitieuses. Parce qu'elles associent de manière positive jeunes et monde de la science, ces actions favorisent l'attrait des élèves pour les enseignements scientifiques et techniques.

Cinéma et audiovisuel

L'approche cinématographique et la découverte d'œuvres audiovisuelles permettent aux élèves de s'approprier les images et les sons avec un sens esthétique, mais aussi de développer leur sensibilité et leur créativité. **Ma classe au cinéma**, portée avec le Centre national du cinéma (CNC), bénéficie chaque année à 2 millions d'élèves, de l'école au lycée. Le **prix Jean Renoir des lycéens** et le **César des lycéens** invitent 4 500 élèves à débattre pour élire un film lauréat. Des projections en classe (ciné-club, Lumni, Fête du court métrage, Takorama, etc.) sont autant d'opportunités d'échanges et de partages collectifs. Les notions clés du cinéma peuvent être abordées avec l'outil ludo-pédagogique **L'Atelier cinéma**, et le défi **Écris ta série !** valorise l'écriture scénaristique.

Spectacle vivant

En 2022, de nombreux élèves et équipes pédagogiques ont fêté le **400^e anniversaire de Molière** à travers spectacles, lectures, concours et autres projets. À cette occasion, le ministère a affirmé aux côtés du ministère de la Culture son engagement en faveur du développement de la pratique théâtrale en établissement scolaire, avec la mise en place de troupes de théâtre en collège et en lycée. Fondées sur une pratique artistique collective, ces troupes s'inscrivent dans le cadre du programme national **À vous de jouer !** et se donnent pour objectif de resserrer les liens entre l'École, les théâtres et les compagnies de proximité, à travers parrainages et partenariats.

Le pass Culture pour les élèves des collèges et lycées

TROIS AMBITIONS

1 100 % des élèves bénéficiaires au collège et au lycée

2 Des élèves engagés et acteurs des projets culturels

3 Un parcours d'éducation artistique et culturelle enrichi



UNE PART COLLECTIVE DE LA 4^e À LA TERMINALE

La **part collective*** permet aux professeurs (collège et lycée) de financer leurs activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc. en utilisant l'**application Adage** pour géolocaliser et réserver les offres.

Collégiens 4 ^e et 3 ^e	25 € par élève
Lycéens 2 ^{de} et élèves de CAP	30 € par élève
Lycéens 1 ^{re} et Tle	20 € par élève



Un référent Culture est nommé dans chaque collège et lycée, il est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.



UNE PART INDIVIDUELLE DE 15 À 18 ANS

La **part individuelle**** permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans, sur l'ensemble du territoire national, d'acquérir des biens et services culturels : places, abonnements, livres, musique, services numériques, visites, cours et ateliers, matériel beaux-arts, etc. en téléchargeant l'**application pass Culture** (inscription avec son compte ÉduConnect).

Part individuelle	20 € pour chaque jeune de 15 ans	30 € pour chaque jeune de 16 ans	30 € pour chaque jeune de 17 ans	À 18 ans, 300 € à dépenser sur 2 ans
-------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------



Les élèves peuvent demander à leur professeur principal des informations sur ce dispositif.

* Le budget part collective est alloué à chaque établissement scolaire de l'enseignement public et privé sous contrat.

** La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.

2.6 Donner un nouvel élan à l'orientation

À RETENIR

La lutte contre le décrochage scolaire dans l'académie en 2021-2022, c'est :

- 237 jeunes reçus en entretien et accompagnés par la mission académique de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ;
- 38 jeunes en situation de décrochage scolaire inscrits dans un pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire (PAPS) ;
- Dans l'académie de Limoges, 15 cordées de la réussite bénéficient à 3050 élèves.

🕒 L'ACTION ACADÉMIQUE DE LA MLDS

La priorité de la MLDS est la prévention et la persévérance scolaire (remobilisation et accompagnement du jeune dans son parcours de formation). La MLDS mobilise également tous les acteurs internes et externes à l'école en faveur de la prévention et de la lutte contre le décrochage.

L'activité des coordonnateurs MLDS contribue à la réalisation de plusieurs objectifs :

- prévenir le décrochage scolaire ;
- faciliter l'accès au diplôme et à la qualification ;
- contribuer à la sécurisation des parcours de formation.

Quelques chiffres en 2021-2022 :

- La MLDS a suivi **237 jeunes** (entretiens, tutorat...).
- Dans le cadre de la remédiation, **38 élèves en décrochage ont été inscrits dans un pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire (PAPS)** afin de travailler un projet et une solution pour un retour vers une qualification.
- Dans le cadre de la prévention-remobilisation : **106 élèves en décrochage ont bénéficié d'un parcours aménagé** (parcours aménagé en formation initiale-PAFI).

🕒 DÉCOUVRIR LES MÉTIERS EN AMONT DÈS LA 5^e

Renforcer la découverte des métiers pour plus d'égalité et de mixité

Donner la possibilité à chacun de construire son parcours par des choix éclairés et libérés des déterminismes de genre, sociaux, territoriaux ou de handicap répond aux objectifs fondamentaux de réduction des inégalités et d'une orientation progressive choisie.

Renforcer la connaissance du monde économique constitue un axe fort. À cette fin, les collèges volontaires vont pouvoir expérimenter dès la rentrée scolaire 2022 l'organisation d'une **demi-journée Avenir de la 5^e à la 3^e**. Dans ce cadre, de nouvelles activités de découverte des métiers seront proposées aux élèves dès la classe de 5^e et tout au long du cycle 4, en lien avec les régions et ses partenaires.

Étendre la découverte des métiers en quantité et en qualité

Un collégien connaît en moyenne moins de dix métiers en fin de 3^e. Il s'agit d'en faire connaître davantage et de donner aux jeunes les clés de compréhension du monde du travail et de ses évolutions. Des actions diversifiées vont être proposées **sous forme de stages, de visites d'entreprises, d'immersions, de**

rencontres avec des professionnels pour développer les compétences des élèves à s'orienter et élargir leur connaissance du monde professionnel. Ces actions doivent permettre de déconstruire les stéréotypes sociaux et de genre à l'œuvre dans les choix d'orientation.

Renforcer les partenariats

Dans le cadre du **partenariat État-régions** relatif à l'information sur les métiers et les formations, les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques vont pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des ressources

proposées par les régions et les partenaires des mondes professionnel et associatif. Les équipes vont aussi pouvoir s'emparer des outils développés par l'**Onisep** pour découvrir les métiers et les professionnels dès la classe de 5^e.

Le **programme Avenir(s)** de l'Onisep vise à accompagner le développement des compétences et la construction des projets d'avenir des élèves. De premières expérimentations vont être lancées dès la rentrée 2022 et l'ensemble du programme sera progressivement généralisé à partir de 2023.

ZOOM ACADÉMIQUE

15 cordées de la réussite dans l'académie de Limoges

Dans l'académie, **75 établissements** font partie des **15 cordées** de l'académie ; **3 050 élèves** bénéficient ainsi du dispositif.

Les Cordées de la réussite, redynamisées en 2020, font de l'**accompagnement continu à l'orientation, de la classe de 4^e jusqu'au baccalauréat et au-delà**, un réel levier pour lutter contre l'autocensure et susciter l'ambition scolaire des élèves, enjeu particulièrement prégnant dans l'académie de Limoges.

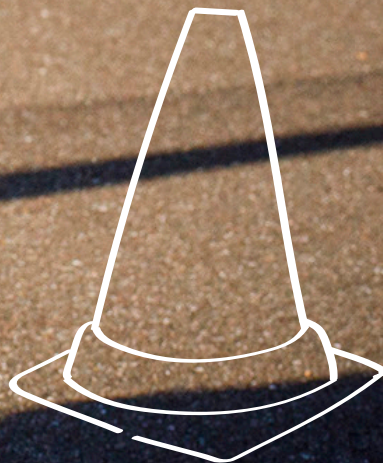
Le dispositif propose un accompagnement collectif (découverte des métiers, immersion dans l'enseignement supérieur, culture générale, méthodologie, prise de parole en public et développement des compétences psychosociales), ainsi qu'un accompagnement individuel (tutorat étudiant, mentorat par un professionnel) grâce à un **partenariat entre des établissements d'enseignement supérieur et des établissements scolaires**.

Déployées en priorité dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire, en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV) et auprès des lycéens professionnels et lycéens technologiques, les Cordées de la réussite ont été étendues aux zones rurales et/ou isolées, où les ambitions des collégiens et lycéens sont souvent bridées du fait de leur éloignement géographique.

Territorialisation	Nom de la cordée	Tête de cordée		Nb établissements encordés	Nb d'élèves encordés	Nombre tuteurs
Académie	Sciences Po Bordeaux	Sc Po Bordeaux	IEP	11	127	24
Académie	ESCAPADE	Université de Limoges	Universités	6	1 487	14
Académie	Cordée ENSA Excellence Arts Céramique	ENSA de LIMOGES	ministère culture	4	60	4
Académie	Cordée IFSI-IFAS	IFSI-IFAS USSEL	Universités	9	141	12
Creuse	L'EXCELLENCE POUR LES LYCEENS CREUSOIS	Lycée Bourdan Guéret	STS	7	115	20
Creuse	AMBITION DURABLE CREUSE LIMOUSIN	Lycée de Felletin	STS	13	403	20
Creuse	AUBUSSON	Lycée Eugène Jamot Aubusson	STS	8	283	20
Creuse	Cordée CAMPUS UNIVERSITAIRE DE GUERET	IUT Carrières sociales et INSPE MEEF M1-M2	Universités	3	80	10
Corrèze	TULLE Ambition Réussite	Lycée Edmond Perrier Tulle	CPGE	5	243	11
Corrèze	Haute-Corrèze : ambition et réussite	Lycée Ventadour Ussel	STS	8	465	8
Corrèze	Ruralité, ambition, mobilité et réussite	Lycée Caraminot Egletons	STS	20	520	8
Corrèze	BRIVE AMBITION CAMPUS	IUT LIMOUSIN GEA GEII BRIVE	IUT	6	130	30
Haute-Vienne	CORDEE DAUTRY	Lycée DAUTRY - LIMOGES	STS	5	50	4
Haute-Vienne	Une grande école scientifique, pourquoi pas moi ?	Lycée TURGOT Limoges	CPGE	4	80	20
Haute-Vienne	ACCEO-CAMPUS	UNILIM -	Universités	3	20	20



3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR



3.1 Veiller à la santé des élèves

À RETENIR

— L'académie de Limoges s'inscrit pleinement dans la démarche École promotrice de santé dont elle a fait une priorité. Elle est la première académie à avoir délivré des labels ÉduSanté.

© LA DÉMARCHÉ ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ (EPSa)

Une dynamique qui s'amplifie dans les académies

L'EPSa est **une approche globale (éducation, prévention, protection) et positive de la santé** mise en place dans la continuité des politiques de prévention précédemment engagées, notamment le parcours éducatif de santé. Elle vise à mieux coordonner les actions de promotion de la santé, améliorer les conditions environnementales de la scolarité et encourager les comportements favorables à la santé des élèves. Elle contribue au renforcement de l'aptitude des élèves à faire des choix sains, notamment par le développement de leurs compétences psychosociales.

Une démarche valorisant l'implication de l'ensemble des acteurs

La démarche EPSa repose sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, notamment des élèves qui peuvent s'engager en devenant des **ambassadeurs santé**, favorisant ainsi la prévention. L'éducation nationale accueille également les premiers **établissements labellisés ÉduSanté**, valorisant l'engagement des équipes éducatives, la qualité et la structuration des projets en matière de promotion de la santé.

ZOOM ACADÉMIQUE

Le label ÉduSanté

L'académie de Limoges est la **première académie à délivrer le label ÉduSanté**.

Le label ÉduSanté vise à mettre en valeur les projets déjà existants en les fédérant dans le projet d'école ou d'établissement, à développer des partenariats avec les acteurs locaux et à valoriser l'ensemble des actions conduites par l'établissement et ses partenaires.

Ce label est délivré aux établissements qui répondent aux **critères suivants** :

- présenter la démarche à la communauté éducative ainsi qu'aux partenaires ;
- mettre en place des actions cohérentes autour des 3 axes de l'école promotrice de santé (éduquer, prévenir, protéger) ;
- impliquer les élèves et la communauté éducative ;
- former les équipes projet
- mettre en place des partenariats pluriels ;
- communiquer.

Au cours de l'année 2021-2022, **les 11 internats d'excellence de l'académie de Limoges** se sont vus remettre le label ÉduSanté.

🕒 UN SUIVI RENFORCÉ DE LA SANTÉ DES ÉLÈVES

Un suivi sanitaire tout au long de la scolarité

Les personnels de santé de l'éducation nationale contribuent au suivi de la santé des élèves tout au long de leur scolarité : suivi de la visite médicale à 3-4 ans effectuée par la PMI, visites médicales et de dépistage obligatoires des 6^e et 12^e années, etc. Le cadre du suivi a été revu à la rentrée de septembre 2021 pour intégrer le **dépistage systématique des violences sexuelles intrafamiliales**. Chaque élève peut, à sa demande ou à celle de l'équipe éducative, bénéficier d'une consultation à tout moment pour répondre à ses besoins particuliers pour raison de santé. Les élèves pourront bénéficier, de la part des médecins de l'éducation nationale, de **prescriptions préventives** remboursées par les caisses primaires d'assurance maladie dès la rentrée scolaire, par exemple pour un bilan et un suivi orthophonique. Enfin, la fréquentation d'une école par les enfants nés à partir de 2018 est subordonnée à la mise à jour des **onze vaccins obligatoires**.

Un appui à la lutte contre le surpoids et l'obésité

L'éducation à l'alimentation et au goût est l'une des plus investies par l'École dans le champ de la promotion de la santé. Elle aborde le fait alimentaire dans toutes ses dimensions – nutritionnelle, sensorielle, environnementale et culturelle. En favorisant l'acquisition **d'habitudes de vie et de pratiques de consommation alimentaire saines**, elle contribue à la lutte contre le surpoids et l'obésité, deux des principales causes d'apparition de maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiovasculaires, etc.). Les élèves qui en ont besoin pourront, dès fin 2022, bénéficier de la **prise en charge des soins appropriés prescrits** par les médecins de l'éducation nationale, en lien avec la Caisse nationale d'assurance maladie.

🕒 LA PROMOTION DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ MENTALE

Créer un environnement favorable et à l'écoute

La **santé mentale** et la **promotion du bien-être** sont une composante essentielle de la santé et de la réussite des élèves. Elles constituent à ce titre un axe majeur de la démarche EPSa. Les enjeux pour l'institution scolaire sont de proposer un cadre de vie favorisant la construction individuelle et collective, et de lutter contre la stigmatisation et toute autre forme de discrimination ou de violence. La santé mentale sera ainsi **au cœur de la formation des cadres académiques** investis sur les sujets de santé en 2022-2023.

Prendre en charge et orienter les élèves en situation de détresse

La surveillance épidémiologique et les principales études nationales ont mis en évidence une dégradation de la santé mentale de la population française et des plus jeunes, en particulier depuis le début de la crise sanitaire. En dépit d'un retour progressif à la situation précédant la crise, l'institution scolaire reste mobilisée et s'appuie sur des **outils d'aide au repérage des symptômes de stress ou de détresse psychologique** chez les élèves.

Travailler sur les vulnérabilités : addictions, écrans, sommeil

La prévention des conduites addictives, l'usage raisonné des écrans et la promotion d'un sommeil suffisant et de qualité constituent des facteurs déterminants du bon développement, de la santé et du bien-être des enfants et des adolescents. L'éducation nationale mène des actions dans ces trois champs. Ainsi, en 20 ans, des **actions de prévention à destination des jeunes fumeurs** ont contribué à diviser de moitié la consommation quotidienne de tabac des moins de 16 ans. Afin de lutter contre la surexposition des jeunes aux écrans, l'éducation nationale s'appuie sur le développement des compétences numériques des élèves et sur des **actions de sensibilisation à un usage raisonné des écrans**. Elle promeut également **l'importance du sommeil** : aujourd'hui, 30 % des enfants et 70 % des adolescents manqueraient de sommeil, ce qui nuirait à leur bien-être et à leur réussite scolaire.

Créer une communauté protectrice avec

pHARe

⊙ QU'EST-CE QUE pHARe ?

Le premier programme français de prévention du harcèlement entre élèves.

⊙ POUR QUI ?

Pour tous les élèves du CP à la 3^e.

⊙ EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

⊙ OÙ ET QUAND ?

Dans 100 % des écoles élémentaires et des collèges publics à la rentrée 2022.

⊙ COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves.
- Associer parents et partenaires.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Mettre à disposition des professionnels une plateforme numérique dédiée.
- Suivre l'impact de ces actions.



À QUOI S'ENGAGE L'ÉCOLE OU LE COLLÈGE pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés.
- Formaliser un protocole de traitement des situations de harcèlement.
- Former une équipe d'élèves ambassadeurs dans chaque collège.
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles.
- Participer aux temps forts : prix Non au harcèlement (NAH), journée NAH, Safer Internet Day.
- Organiser 10 heures annuelles d'apprentissage dès le CP.



3.2 Lutter contre le harcèlement à l'école

À RETENIR

- Expérimenté entre 2019 et 2021 dans six académies, le **programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)** a été étendu à toute la France en septembre 2021.
- À la rentrée 2022, le programme sera déployé dans **100 % des écoles élémentaires et des collèges publics de France.**
- **1 référente académique et 8 référents départementaux** sont chargés de suivre les situations de harcèlement qui leur sont signalées dans l'académie.
- **Des élèves ambassadeurs** sont présents dans chaque établissement pour prévenir le harcèlement.

© LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DANS L'ACADÉMIE DE LIMOGES

L'académie de limoges est particulièrement engagée dans la lutte contre le harcèlement. Dotée d'une référente académique et de référents départementaux harcèlement, l'académie met en œuvre un plan et un protocole de lutte contre le harcèlement afin de prévenir et de prendre en charge toute situation signalée en milieu scolaire. Les référents accompagnent les équipes académiques dans la mise en place d'actions de sensibilisation. Parallèlement, l'académie s'engage dans la mise en place d'une formation touchant tous les personnels de l'académie, d'horizons professionnels différents. Pour cela, le centre RESIS intervient pour dispenser des sessions d'appréhension de la Méthode de la Préoccupation Partagée, dans sa version française - MPP FR. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, **150 personnels de l'académie ont bénéficié de 4 journées de formation, dont 2 sur le traitement des situations, 1 sur la mise en place des ambassadeurs et 1 sur le cyberharcèlement.**

Cette année de nouvelles sessions à destination des personnels de collèges sont programmées avec le centre RESIS autour du sexting mobbing et de la justice restaurative.

Contact référente académique harcèlement : 05 55 11 43 95 - stopharcelement@ac-limoges.fr

ZOOM ACADÉMIQUE

Le déploiement de pHARe dès la maternelle en Haute-Vienne

Dès la rentrée de septembre 2021 et en amont du déploiement national, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne a souhaité **inscrire l'ensemble de ses écoles maternelles, primaires et élémentaires dans le programme pHARe.** En 2020-2021, **252 directeurs/directrices** et chargés d'école ont reçu une formation de 12 heures afin de mieux repérer et appréhender les situations d'intimidation et de harcèlement dans les écoles maternelle.



ACTEURS INTERNES

Référents harcèlement académiques

July Auriat, Conseillère Technique de Service Social 05 55 11 43 42

Référent harcèlement Corrèze 1^{er} degré

Catherine Lavergne, Inspectrice de l'Éducation nationale 05 87 01 20 40

Référents harcèlement Corrèze 2nd degré

Anne Bouillaguet, Conseillère Technique de Service Social 05 87 01 20 31

Valérie Placido, chef d'établissement 05 55 25 30 62

Référents harcèlement Creuse 1^{er} et 2nd degrés

Nathalie Elion, Conseillère Technique de Service Social 05 87 86 61 06

Serge Pailler, Inspectrice de l'Éducation nationale
Information, Insertion et Orientation 05 87 86 61 08

Référent harcèlement Haute-Vienne 1^{er} degré

Jean-Marc Gauthier, Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint 05 55 11 40 51

Référents harcèlement Haute-Vienne 2nd degré

Juliette Lallemand, Conseillère Technique de Service Social 05 55 11 41 90

Bernadette Mendes, Inspectrice de l'Éducation nationale
Information, Insertion et Orientation 05 55 11 40 48

Une loi visant à combattre le harcèlement scolaire

La loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire stipule que « **les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire** ». Elle prévoit notamment :

- la création d'un délit spécifique de harcèlement scolaire ;
- des peines pouvant aller jusqu'à dix ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée ;
- la possibilité pour le juge de prononcer également un stage de sensibilisation aux risques liés au harcèlement scolaire ;
- une formation continue relative à la prévention, à la détection et à la prise en charge du harcèlement scolaire et universitaire à destination des personnels de l'éducation nationale ;
- la mention dans le projet d'école ou le projet d'établissement des lignes directrices de la prévention, détection et traitement des faits de harcèlement.

Lutter contre le cyberharcèlement à l'école

26 novembre

2013

Circulaire relative à la prévention et au traitement de la cyberviolence entre élèves.

7 octobre

2016

Promulgation de la loi instaurant la notion du cyberharcèlement et le délit de « vengeance pornographique » (diffusion sans consentement de paroles ou d'images présentant un caractère sexuel prises dans un lieu public ou privé).
Peines prévues : 2 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

3 août

2018

Interdiction de l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève, excepté pour des usages pédagogiques ou dans des lieux où le règlement intérieur l'autorise expressément.

2023

Législation sur les services numériques (DSA) pour fixer un ensemble de règles visant à responsabiliser les plateformes numériques et à lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux (attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons, etc.).



CRÉATION D'UNE CELLULE CYBER au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

5 MISSIONS

- Répondre aux questions liées au cyberharcèlement et aux cyberviolences.
- Développer des liens avec les géants du Web et les autres partenaires.
- Mener une veille sur les différents réseaux sociaux afin de détecter et prévenir tout mouvement entraînant du harcèlement.
- Accompagner les académies sur la problématique du cyberharcèlement en mettant en place des outils d'aide à la gestion de crise et de lutte contre le cyberharcèlement (vademecum, formations, etc.).
- Communiquer toutes les informations utiles aux référents académiques harcèlement.

3018

Un numéro national gratuit pour les victimes de violences numériques

Joignable du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (appel gratuit).

Les élèves peuvent aussi télécharger l'application 3018 pour conserver et transmettre les captures d'écran témoignant du cyberharcèlement dont ils sont la cible.

Le 3018 est opéré par l'association e-Enfance.



3.3 Encourager l'activité physique

À RETENIR

- La pratique du sport en milieu scolaire contribue à faire grandir et s'épanouir les élèves. Elle favorise leur bonne santé, leur bien-être et leur réussite, et nourrit leur engagement citoyen par les valeurs qu'elle porte.
- En 2022-2023, des dispositifs ambitieux permettront de renforcer la pratique sportive à l'école et au collège.

© 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE DANS TOUTES LES ÉCOLES

Une mesure généralisée à la rentrée

Pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre. L'éducation nationale s'engage ainsi, en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif, à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école primaire. Celle-ci est complémentaire des trois heures d'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire. Inscrite dans la stratégie nationale sport-santé, cette mesure réaffirme le rôle de l'École dans la promotion de la santé par l'activité physique.

Une pratique adaptée à chaque école

Ces 30 minutes d'activité physique quotidienne sont **variées et adaptées au contexte de chaque école** : fractionnées ou combinées sur les différents temps scolaires, en lien avec les temps d'enseignement, etc. Les temps de récréation peuvent être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et pour lutter contre la sédentarité par des pratiques ludiques. **Cette mesure peut être déployée en partenariat avec les collectivités locales**, dans le cadre d'un rapprochement avec le mouvement sportif scolaire et les clubs sportifs affiliés à des fédérations

agrées signataires d'une convention. Les partenaires travaillent à la co-construction de contenus pédagogiques adaptés. Ils accompagnent également les équipes pédagogiques dans leur mise en place de ces contenus avec du matériel et/ou une offre de formation (dans le temps scolaire ou hors temps scolaire) et mobilisent leurs réseaux de clubs.

Expérimentation de deux heures de sport en plus chaque semaine au collège

L'objectif est de faciliter l'accès des élèves volontaires à l'activité sportive dans le temps périscolaire, par une organisation des horaires adaptée et des relations renforcées avec les clubs sportifs.

En 2022-2023, cette ambition donne lieu à **une expérimentation qui s'amorcera au retour des vacances d'octobre sur l'ensemble du territoire**, à raison d'un département par académie sur la base du volontariat. La mise en place de l'expérimentation se veut souple, adaptée à l'environnement de l'établissement et en lien avec le projet d'établissement au sein duquel le projet d'éducation physique et sportive est essentiel (voir fiche 1.5).





4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère

À RETENIR

- De nombreuses mesures d'amélioration des conditions de travail et de rémunération s'appliquent en 2022 à tous les personnels de l'éducation nationale ou, plus spécifiquement, selon les corps et missions de ceux-ci.
- Elles seront prolongées, à partir des concertations qui vont s'engager à l'automne, par plusieurs chantiers de revalorisation des métiers de l'éducation, au premier rang desquels celui du métier d'enseignant.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a poursuivi en 2022 la dynamique engagée par les travaux conduits avec les partenaires sociaux au cours des années 2020 et 2021, destinés à améliorer les conditions de rémunération et d'emploi de ses personnels et à renforcer l'attractivité de ses métiers. **Plusieurs mesures concrètes en sont issues et sont entrées en vigueur au cours de cette année 2022.**

⊙ LES MESURES EN FAVEUR DE TOUS LES PERSONNELS

De manière générale, **les déroulés de carrière sont améliorés pour l'ensemble des personnels.**

L'année 2022 voit se poursuivre les mesures fluidifiant les progressions des parcours de carrière :

- maintien du taux de promotion à la hors classe des professeurs ;
- élargissement en 2022 des conditions d'accès à la classe exceptionnelle pour les enseignants et assimilés ;
- revalorisation significative des taux de promotion des corps de catégorie B et C.

De même, le ministère a mis en place en 2022 la participation de l'employeur aux **frais de mutuelle santé** pour tous les agents éligibles (15 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2022, soit 180 €/an). Enfin, comme l'ensemble des fonctionnaires, les personnels de l'éducation nationale

bénéficient depuis le 1^{er} juillet 2022 de la **revalorisation du point d'indice** de la fonction publique.

⊙ LES MESURES EN FAVEUR DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION

Améliorer l'entrée dans le métier

L'objectif d'amélioration des débuts de carrière a été conforté par la **revalorisation, au 1^{er} février 2022, de la prime d'attractivité** versée depuis mai 2021, qui permet d'offrir une rémunération accrue aux jeunes professeurs et de faciliter le déroulement des débuts et milieux de carrière. Les montants

La rémunération des professeurs en tout début de carrière

La rémunération **nette mensuelle** des professeurs en tout début de carrière est passée de :

- 1 700 € en 2020
- à près de 1 869 € au 1^{er} février 2022, en prenant en compte prime d'attractivité et prime d'équipement informatique
- et sera désormais de **1 926 €** avec l'augmentation du point d'indice intervenue en juillet.



annuels de cette prime d'attractivité ont été revalorisés et le nombre de ses bénéficiaires s'est accru : elle est ainsi versée en 2022 à 58 % des personnels enseignants et d'éducation.

Par ailleurs, la **prime d'équipement informatique** créée en 2021 (176 € bruts/an) a bénéficié à 900 000 agents en 2022.

Mieux reconnaître les missions spécifiques

Les personnels enseignants exerçant certaines fonctions particulières ont bénéficié d'une **revalorisation de leurs indemnités de fonctions en 2022** : ceci concerne les conseillers pédagogiques, les conseillers en formation continue, les directeurs d'école, les enseignants en milieu pénitentiaire, les tuteurs et les psychologues de l'éducation nationale exerçant dans la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.

Le **soutien aux personnels stagiaires** a été renforcé grâce à une nouvelle indemnité créée à compter de la rentrée scolaire 2022, fixée à 1 200 € pour les stagiaires exerçant à temps complet devant élèves.

⊙ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ACCORDÉE AUX AESH ET AUX AED

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) **ont bénéficié de la création d'une grille indiciaire** en septembre 2021, leur donnant une meilleure lisibilité et une amélioration de leur parcours professionnel. La rémunération correspondant à leur entrée en fonction (« bas de grille ») a été revalorisée.

Les assistants d'éducation (AED) **pourront bénéficier à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un contrat à durée indéterminée** après six ans d'exercice de leurs fonctions dans les conditions prévues par décret, ainsi que d'un indice de rémunération rehaussé de 10 points lors de leur passage en CDI. En outre, les AED peuvent depuis le 1^{er} janvier 2022 effectuer des heures supplémentaires.

⊙ LA REVALORISATION DES FONCTIONS D'ENCADREMENT

Les personnels d'encadrement que constituent **les inspecteurs territoriaux** (inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale) **et les chefs d'établissement** ont connu une

amélioration de leur rémunération par des mesures indemnitaires ou indiciaires. Ainsi, l'adhésion au 1^{er} janvier 2022 des corps d'inspection au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a permis une revalorisation de leur régime indemnitaire. Le rapprochement des grilles indiciaires des deux corps d'inspection culminant désormais tous deux à la Hors échelle B Bis a permis, en outre, d'améliorer sensiblement le déroulement de leur carrière.

De même, les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021, et selon un calendrier pluriannuel, de la revalorisation de leur régime indemnitaire.

L'indemnité de responsabilités et de résultats

Les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021 d'une indemnité de responsabilités et de résultats qui comporte deux parts :

- **une part « fonction »** liée à la catégorie d'établissement et au poste (chef d'établissement ou adjoint) ;
- **une part « résultats »** articulée avec le nouveau processus d'évaluation de ces cadres.

⊙ LA MEILLEURE RECONNAISSANCE DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES, DE VIE ET DE SANTÉ SCOLAIRE

Un **plan pluriannuel de requalification de la filière administrative**, travaillant principalement dans les services académiques et en établissements scolaires, a été engagé et va se poursuivre, avec pour objectif de mieux reconnaître les missions exercées par les personnels administratifs du ministère. Ceux-ci ont également bénéficié de certaines revalorisations indiciaires et indemnitaires. Après les médecins scolaires, les assistants sociaux et les conseillers techniques en 2021, **les personnels infirmiers** ont connu en 2022 une revalorisation salariale, instaurée par le décret du 23 décembre 2021, à partir de la grille de rémunération découlant du Ségur de la santé.



4.2 Mieux former grâce à l'École Académique de la Formation Continue de Limoges

© L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE À LIMOGES

La création de l'école académique de la formation continue (EAFC) répond à l'engagement #12 du Grenelle de l'éducation « Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante ».

Les évolutions majeures liées à ce changement sont visibles dès la rentrée scolaire 2022 avec **un Programme académique de formation (Paf) renouvelé**, en cohérence avec le nouveau schéma directeur.

Notre ambition est de répondre au plus près aux besoins et permettre d'engager dans des formations adaptées, motivantes et de qualité.

© RECENSEMENT DES BESOINS EN FORMATION CONTINUE

L'École académique de la formation continue de l'académie de Limoges a pu recenser, grâce à un questionnaire à destination des ATSS/ITRF (administratif, technique, santé et social/ingénieur et technicien de recherche et formation), des enseignants, des personnels de la vie scolaire et des AESH, les besoins en formation continue sur la base de **1781 réponses**. Le bilan de ce questionnaire permettra de rendre plus visible et lisible l'offre des formations, de présenter cette offre sur le terrain et de la rendre plus attractive en proposant des formations qui correspondent aux besoins exprimés via cette enquête.

ZOOM ACADÉMIQUE

Le parcours DU management

Le parcours « DU Management » est proposé par l'École académique de la formation continue en partenariat avec l'IAE de Limoges. Ce parcours de formation est proposé à tous les agents ATSS et ITRF de l'académie sur une durée de formation de 60 heures réparties sur 10 journées de formation d'octobre à avril.

Cette formation poursuit deux objectifs :

- approfondir ses connaissances sur les nouvelles méthodes de management et de collaborations collectives effectives ;
- expérimenter de nouvelles postures et réfléchir à la conduite des changements et le pilotage des projets.



© Xavier Schwebel - MENJ

4.3 Mettre en œuvre le plan académique pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Portée par l'engagement fort du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'académie de Limoges se dote, au début de l'année 2022 et pour la première fois, d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce plan a été élaboré selon une démarche associant les partenaires sociaux et l'administration ; il favorise ainsi l'implication de toutes et tous. Pour porter et incarner son plan d'actions, l'académie de Limoges a formé une mission académique égalité professionnelle femmes-hommes, placée sous l'autorité du directeur des relations et des ressources humaines.

Une **référente académique égalité professionnelle femmes-hommes** et des référentes départementales ont également été nommées afin d'impulser la politique des droits des femmes et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Leurs principales missions sont les suivantes :

- prévenir et lutter contre toute forme de discrimination pour les actes de gestion afin de garantir l'égalité de traitement ;
- promouvoir toute action pouvant concourir à l'information et à la sensibilisation des personnels, en particulier dans l'accompagnement du déploiement du plan de formation ;
- informer et sensibiliser les personnels aux risques de discrimination.

ZOOM ACADÉMIQUE

Stop Discr

Le dispositif académique de recueil des signalements Stop Discr, opérationnel depuis le mois de mai 2022, s'inscrit pleinement dans le plan académique pour l'égalité professionnelle. Il a pour objet de protéger, d'accompagner et de soutenir les personnels de l'académie de Limoges, victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

Il garantit que les signalements recueillis sont instruits dans un cadre confidentiel et neutre par des professionnelles de l'écoute formées aux problématiques liées aux actes de violence, de discrimination ou de harcèlement.

Si un personnel est victime ou témoin d'une situation de discrimination, de harcèlement ou de violence sexuelle ou sexiste, il/elle contacte le **dispositif de signalement Stop Discr** :

- par téléphone au 05 87 50 46 29 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- par courriel : stopdiscr@ac-limoges.fr

4.4 Renforcer l'accompagnement et la reconnaissance des personnels de l'académie de Limoges

🕒 UNE FEUILLE DE ROUTE RH ACADÉMIQUE

De par sa configuration, et surtout l'implication des agents qui la font vivre, l'académie de Limoges s'inscrit déjà depuis plusieurs années dans une RH qualitative et de proximité. La feuille de route académique RH, rédigée en mai 2021, fixe des objectifs ambitieux en matière d'accompagnement et de bien-être des personnels, en grande proximité, sur un territoire rural où le défi est encore plus grand et nous oblige à faire preuve d'imagination et d'innovation. Pour ce faire, **4 axes de progrès académiques**, adaptés aux territoires et aux spécificités locales ont été identifiés, dans lesquels le « réussir ensemble » du projet académique trouve tout son sens :

- orienter, former et coopérer ;
- mieux informer et répondre ;
- écouter et soutenir les personnels ;
- favoriser le bien-être au travail et développer le sentiment d'appartenance.

Ces axes de progrès, qui visent tous les personnels de l'académie, se veulent avant tout, dans leur déclinaison et leur mise en œuvre, concrets, réalisables, facilement accessibles et visibles de tous à court et moyen termes. Ils ont donc vocation à être expérimentés, suivis et améliorés ou simplement poursuivis et étoffés par des actions nouvelles.

🕒 LES CONSEILLÈRES RH DE PROXIMITÉ

La gestion des ressources humaines (GRH) de proximité est un service personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions. Après une première année d'expérimentation en 2018-2019, le dispositif a été généralisé à la totalité des académies depuis la rentrée 2019-2020.

Dans l'académie, un réseau de Conseillères RH de Proximité (CRHP) a été mis en place. Ces CRHP, basées dans chacun des départements, sont placées sous l'autorité du directeur des ressources humaines de l'académie.

- **Stéphanie Simbert** : DSDEN de la Corrèze
- **Jessica Paterne** : DSDEN de la Creuse
- **Marlène Milord** : DSDEN de Haute-Vienne
- **Frédérique Luneau** : rectorat de Limoges

ZOOM ACADÉMIQUE

Le Codir RH

Un comité de direction, présidé par la rectrice Carole Drucker-Godard est dédié aux ressources humaines afin de réfléchir à la mise en œuvre de la feuille de route RH et aux multiples actions auxquelles elle renvoie. Ces actions sont toutes destinées à favoriser la reconnaissance et à l'accompagnement des personnels mais aussi à l'amélioration de leur bien-être.

Le Codir travaille sur différentes thématiques : le mentorat, les immersions, le programme Respir, etc. Des échanges avec des directeurs/directrices des ressources humaines extérieures (hôpital, université, entreprises) sont régulièrement organisés afin d'avoir un autre regard sur les RH.



1. Écrivez 5 adjectifs féminins comme dans l'exemple. Utilisez un dictionnaire si nécessaire.

jeune	jeunes
petite	petites
grande	grandes
bonne	bonnes
mauvaise	mauvaises

2. Écrivez 5 noms composés en utilisant les mots suivants. Changez tout ou partiellement un mot si cela vous aide.

offrir	offrir	un	offrir
faire	faire	un	faire
travailler	travailler	un	travailler
aimer	aimer	un	aimer



5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS





5.1 Se mobiliser pour la transition écologique

À RETENIR

- Dans un contexte de réchauffement climatique, la transition écologique est une **priorité ministérielle et académique**.
- **103 écoles et établissements** sont labellisés **E3D** (école/établissement en démarche de développement durable) dans l'académie de Limoges.
- **2 labels de territoire** : les écoles d'Isle (87) et le TER Xaintrie Val'Dordogne (19).

© L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE MISSION CENTRALE DE L'ÉCOLE

Le changement climatique, la pollution, la perte massive de biodiversité sont des enjeux impérieux, qui ont d'ores et déjà des conséquences visibles et sensibles sur notre quotidien. Il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer l'éducation des jeunes générations. L'éducation au développement durable (EDD) fait partie des **missions de l'École inscrites dans le Code de l'éducation**. Elle repose sur les programmes scolaires et sur des projets pédagogiques impliquant les élèves. La loi Climat et résilience du 22 août 2021 renforce la place de l'EDD comme éducation transversale à **travers les programmes de toutes les disciplines, de la maternelle à la terminale, dans toutes les voies d'enseignement** (générale, technologique et professionnelle). Le ministre a saisi le Conseil supérieur des programmes pour imprégner davantage encore l'ensemble des disciplines et renforcer la formation des élèves. La loi d'août 2021 élargit aussi les missions des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, qui deviennent des **comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)**. Ce rapprochement permet de renforcer les synergies entre santé et développement

durable en articulant, par exemple, l'éducation à l'alimentation et la sensibilisation à une agriculture durable, soutenable et de proximité. Les responsables académiques sont invités à **renforcer le pilotage de la politique EDD à chaque échelle** : référents EDD d'établissement, chefs de mission académique EDD.

Quelques temps forts de l'EDD en 2022-2023

- **16 septembre 2022** : 7^e anniversaire des objectifs de développement durable
- **18 septembre au 8 octobre 2022** : Semaine européenne du développement durable
- **7 au 17 octobre 2022** : Fête de la science sur le thème « Le climat, on en parle ? »
- **13 octobre 2022** : Journée nationale de la résilience (1^{re} édition)
- **26 et 27 janvier 2023** : Forum des ressources pour l'éducation au développement durable
- **22 mars 2023** : Journée mondiale de l'eau
- **5 juin 2023** : Journée mondiale de l'environnement
- **8 juin 2023** : Journée mondiale de l'océan

Cette année, le programme national de formation propose **trois formations** à destination des corps d'inspection, formateurs et personnels de direction :

- le Forum des ressources pour l'éducation au développement durable (Foredd) ;
- EDD : une construction progressive des savoirs et des compétences tout au long de la scolarité ;
- EDD et numérique : nouveau sujet d'investigation pour l'EDD qui permettra de sensibiliser à la sobriété numérique, dans la perspective d'une stratégie ministérielle pour le numérique responsable.

© LE LABEL E3D DANS L'ACADÉMIE

L'académie de Limoges s'investit pleinement dans cette mobilisation collective en faveur du développement durable pour devenir une véritable **académie verte**. La labellisation E3D (écoles et établissements en démarche globale de développement durable), mise en place depuis l'année scolaire 2015-2016 dans l'académie de Limoges, s'inscrit parfaitement dans ce cadre.

L'académie soutient et valorise toutes les initiatives menées en écoles, collèges et lycées, en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de l'environnement et de la biodiversité. Elle engage également des formations, assurées par les **3 chargées de missions départementales**, et des actions concrètes dans les structures scolaires en lien avec les partenaires extérieurs, telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, la multiplication de jardins aromatiques, de potagers, la fabrication de murs végétalisés, la mise en place de collectes solidaires ou encore d'actions de nettoyage de la nature.

La cérémonie de remise des labels 2022

L'académie de Limoges labellise chaque année un plus grand nombre d'écoles et d'établissements pour leur engagement. Le label E3D est attribué pour une durée de 3 ans.

Mercredi 22 juin 2022, l'académie de Limoges a remis **49 nouveaux labels individuels et 2 labels de territoire**. Au total, ce sont **63 structures scolaires** qui sont récompensées, dont 5 doubléments puisqu'elles recevront à la fois le label individuel et le label de territoire. Avec cette nouvelle vague de labellisation, l'académie compte désormais **103 écoles, collèges et lycées labellisés, un record depuis la création du label**.

Les Jeudis verts de l'académie de Limoges

Afin de mettre en valeur les multiples actions en faveur de l'EDD et pour susciter de nouvelles idées, l'académie a fait du développement durable une thématique phare de ses publications sur ses réseaux sociaux. Elle a créé durant l'année scolaire 2019-2020, un **rendez-vous hebdomadaire** pour permettre aux acteurs de terrain (élèves et équipes pédagogiques) de présenter les initiatives qu'ils font vivre au quotidien dans leurs écoles et établissements.

Ces publications, prévues tous les jeudis et identifiées avec le **#JeudiVert**, ont pour ambition de fédérer les acteurs de l'académie autour de l'éducation au développement durable et de mobiliser une communauté toujours plus large autour de la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique.





5.2 Faire société : la transmission des valeurs de la République

À RETENIR

- La formation des élèves à la citoyenneté contribue à l'affermissement des principes et des valeurs de la République, encourage la participation démocratique et renforce la confiance dans les institutions.
- Le ministère soutient ses personnels lorsqu'ils sont confrontés à des atteintes aux principes et valeurs de la République : le signalement de ces atteintes protège les élèves et les adultes de la communauté éducative.
- Le Service national universel (SNU) fait vivre les valeurs de la République, découvrir le sens de l'engagement et valorise l'entrée dans la citoyenneté.
- La formation systématique de tous les personnels du ministère à la laïcité et aux valeurs de la République se poursuit à la rentrée scolaire 2022.

© DES PERSONNELS MIEUX FORMÉS À LA TRANSMISSION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La laïcité et les valeurs de la République ont été inscrites comme priorité nationale dans le schéma directeur de la formation continue et déclinées dans le programme national de formation. Le volet intitulé Laïcité - Valeurs de la République prévoit la formation de tous les personnels en poste sur quatre ans. Cet effort a permis de former 130 000 agents dans toutes les académies. Cette année, l'objectif est d'accentuer la dynamique engagée afin de **former plus de 300 000 personnels**. La nouvelle épreuve orale pour les concours de recrutement de l'enseignement, la parution de l'arrêté relatif au continuum de formation obligatoire et la mise en place d'un module de 36 heures dès la rentrée au sein des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) complètent ces évolutions.

© TRANSMETTRE LES PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Poursuivre le renforcement de l'enseignement moral et civique (EMC)
De nouvelles ressources destinées aux professeurs du premier degré et du collège sont disponibles et vont être publiées tout au long du premier trimestre ; elles permettent d'aborder des grands thèmes comme **la laïcité, la liberté d'expression ou l'égalité et la diversité, l'engagement, la justice et le droit.**

© RÉPONDRE À TOUTES LES ATTEINTES AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Les équipes académiques Valeurs de la République
En complément du dispositif national auquel contribue en particulier le Conseil des sages de la laïcité, les équipes académiques Valeurs de la République, chargées de venir en appui à tous les personnels en cas d'atteinte aux valeurs de la République, ont été renforcées. **Sur le terrain, 500 personnels** (dont 100 référents départementaux pour le premier degré) sont dorénavant déployés.

Des ressources pour les équipes éducatives

Les vademecums *La Laïcité à l'École* et *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* apportent aux équipes des écoles et des établissements **des réponses juridiques et des conseils pour proposer des actions.**

L'application Faits établissement

Le ministère suit attentivement les signalements via l'application Faits établissement, qui permet d'augmenter **le recueil de faits et de demandes de conseils** des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Une vigilance constante face aux comportements séparatistes

L'État lutte contre l'ensemble des formes de séparatisme s'exerçant dans tous les aspects de la vie scolaire de l'enfant et contre les dérives sectaires.



Les actions éducatives autour de la connaissance et de la défense des principes et des valeurs de la République

- la **Journée de la laïcité à l'école** (9 décembre) ;
- la **Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité** (27 janvier) ;
- la **Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions** (10 mai) ;
- la **Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme** (autour du 21 mars).
- **Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD)** ou la **Flamme de l'égalité** pour lesquels la participation est encouragée.

🕒 LE SNU : UNE CULTURE DE L'ENGAGEMENT ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'objectif principal du SNU est de **renforcer la cohésion et la résilience nationales, ainsi que l'engagement et la participation citoyenne des jeunes.** Structuré en trois phases, le SNU accueille lors des séjours de cohésion (première phase) des volontaires de 15 à 17 ans qui vont y aborder concrètement :

• Les principes de défense, de sécurité et de résilience nationales

La **Journée défense et citoyenneté** est intégrée au séjour et appelée alors **Journée défense et mémoire.** Lors de la journée de sécurité intérieure, les volontaires sont amenés à adopter les comportements adaptés face à différents risques, notamment routiers.

• L'engagement citoyen

Chaque jeune volontaire est appelé à **trouver une forme d'engagement qui lui corresponde**, dans laquelle il se sentira utile, avec une attention renforcée aux enjeux de la transition écologique et solidaire.

🕒 LE SERVICE CIVIQUE : RENFORCER LA COHÉSION NATIONALE ET S'ENGAGER

Le Service civique offre aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans s'ils sont en situation de handicap) l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité et aux autres, au service de causes solidaires et durables, en France ou à l'étranger. Depuis 2010, ce sont plus de 600 000 volontaires qui ont réalisé une mission en Service civique. En 2021, le Service civique a accueilli **plus de 145 000 volontaires dans plus de 10 400 organismes agréés.**

© ÉDUCER AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) de tous les élèves contribue au développement d'une **citoyenneté responsable dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information**. Elle participe à l'apprentissage de l'esprit critique, outil essentiel pour agir de manière éclairée et pour chercher, recevoir, produire et diffuser des informations via des médias de plus en plus diversifiés.

La généralisation de l'éducation aux médias et à l'information se traduit par le renforcement de son pilotage à travers **la création de cellules académiques EMI premier et second degrés** réunissant l'ensemble des acteurs : Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clemi), délégation académique au numérique (Dane), délégation académique aux arts et à la culture (Daac), corps d'inspection.

ZOOM ACADÉMIQUE

Les Petites fabriques

L'académie de Limoges a mis en place des **espaces d'échanges et de mutualisation des pratiques** autour de l'éducation aux médias et à l'information (EMI). L'objectif est de construire des collectifs de travail de professionnels (conseillers principaux d'éducation et professeurs documentalistes) inscrits dans des dynamiques territoriales. Chaque petite fabrique aboutit à une production mutualisée sur les espaces de mutualisation et permet à chacun de s'inspirer, d'inventer et de **mettre en œuvre de nouvelles situations favorables aux apprentissages** au CDI et dans les espaces de vie scolaire.

5 thématiques de travail prioritaires sont proposées : transmettre les valeurs de la République, ados et réseaux sociaux, engagement de l'élève, autonomie des élèves et travail personnel de l'élève.



5.3 Faire face aux crises

À RETENIR

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, l'École a su démontrer sa capacité de résilience et poursuivre sa mission de service public malgré le contexte sanitaire.

— **Crise sanitaire :**

- publication d'un **protocole sanitaire** pour l'année scolaire dès juillet 2022 ;
- actualisation des **plans de continuité pédagogique** dans chaque école et établissement.

— **Accueil et scolarisation des élèves déplacés d'Ukraine dans l'académie :**

- **282 élèves ukrainiens** accueillis à la fin de l'année scolaire ;
- mise en place de la **cellule Ukraine** dès le 4 mars 2022.

© ANTICIPER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE LORS DE CRISES IMPRÉVUES

S'appuyer sur les acquis de la crise sanitaire

Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, les directeurs d'école et les chefs d'établissement sont invités à élaborer un **plan de continuité pédagogique** pour s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire. Dès septembre 2022, une actualisation du document par chaque école et établissement est prévue, en s'appuyant sur l'expérience des deux années précédentes. **Ce plan doit pouvoir être activé à tout moment de l'année**, lorsque des mesures collectives ou ciblées nécessitent de fermer des écoles ou des établissements (ou d'en limiter l'accès). L'objectif est d'assurer la poursuite des apprentissages des élèves en mettant en œuvre **un enseignement à distance ou un enseignement hybride**.

Conforter les usages numériques

Le recours au numérique a été incontournable pour garantir la continuité pédagogique et la mise en place d'un enseignement hybride. Pour assurer la poursuite des apprentissages, les professeurs ont pu mobiliser, d'une part, les espaces numériques de travail (ENT) et, d'autre part, les classes virtuelles. Ces usages renforcés du numérique ont permis d'accroître le déploiement des ENT, notamment dans le premier degré, en lien avec les collectivités territoriales.

À la rentrée scolaire 2021-2022 :

- **19 000 écoles** bénéficiaient d'un ENT, soit une **progression de 12 % par rapport à la rentrée scolaire 2020** ;
- la quasi-totalité des lycées publics et 90 % des collèges publics disposaient d'un ENT dans le second degré.



Une nouvelle solution de classe virtuelle

L'accès au service Mes classes virtuelles du Cned s'est achevé en juillet 2022.

Un nouveau service de classe virtuelle est disponible sur la plateforme apps.education.fr. Cette solution est accessible à tous les enseignants avec leurs identifiant et mot de passe académiques habituels. Pour les élèves, le service est accessible depuis un navigateur internet récent et ne nécessite pas d'installation : il suffit de cliquer sur le lien fourni par le professeur et de suivre les étapes indiquées à l'écran. De nouvelles fonctionnalités sont proposées, comme la **diffusion de vidéos** ou la possibilité pour l'enseignant de disposer de **plusieurs classes virtuelles**.

Ce nouveau service, déployé par la Direction du numérique pour l'éducation, est hébergé sur les infrastructures cloud d'un fournisseur français en ligne avec la stratégie de souveraineté numérique.

S'appuyer sur un cadre sanitaire adapté à la circulation du virus

Le cadre sanitaire pour la prochaine année scolaire a été élaboré en lien étroit avec les autorités sanitaires. Il vise à **permettre un enseignement en présence, une protection adaptée et une plus grande cohérence avec les mesures sanitaires retenues en population générale**. Ce cadre sanitaire, publié dès la mi-juillet 2022, comporte plusieurs niveaux de mesures proportionnées :

- **socle** ;
- **niveau 1 (vert)** ;
- **niveau 2 (orange)** ;
- **niveau 3 (rouge)**.

Le socle consiste à appliquer les recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention. Le niveau applicable au moment de la rentrée et pendant l'année scolaire relèvera des autorités nationales et pourra concerner tout le territoire, ou seulement une partie. Il s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. Un **délai de mise en œuvre de dix jours** sera observé.

🕒 ASSURER LA SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les écoles et établissements scolaires pouvant être les cibles d'attaques, leur sécurisation demeure une priorité pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Cette vigilance se traduit par une attention à chaque posture du

plan Vigipirate et une collaboration étroite avec les préfetures, les forces de sécurité intérieure et les collectivités territoriales. Le ministère dispose d'une cellule de veille permanente, ainsi que d'un centre de crise qui peut être activé à tout moment.

Chaque école, collège et lycée est également acteur de la sécurisation de la communauté éducative en se dotant d'un **plan particulier de mise en sûreté (PPMS) attentat-intrusion**. Ce plan est testé annuellement avant les vacances de Noël, ce qui permet l'appropriation des conduites à tenir par les élèves et les personnels, l'évaluation du niveau de sécurisation en lien avec les collectivités territoriales et la vérification des automatismes avec les forces de sécurité. Le ministère poursuit également la **formation nationale** sur la prévention et la gestion de crise de ses personnels.

🕒 FAIRE FACE À LA CRISE EN UKRAINE

Organiser l'accueil des élèves dans les établissements

Dès le 4 mars 2022, une cellule dédiée à l'accueil et la scolarisation des élèves déplacés d'Ukraine a été mise en place au ministère et dans chaque académie. Leur objectif est de scolariser le plus rapidement possible tous les enfants qui arrivent en France, quelle que soit leur nationalité ou leur situation personnelle, afin qu'ils bénéficient d'un cadre sûr et réconfortant pour continuer à apprendre et à s'épanouir.

À la fin de l'année scolaire, 282 élèves ukrainiens étaient scolarisés dans l'académie.

Conserver le lien avec l'enseignement ukrainien

Pour permettre aux élèves qui le souhaitent de conserver un lien avec leur langue et leur culture, le ministère de l'Éducation ukrainien a mis à disposition les manuels scolaires dématérialisés et une plateforme de continuité pédagogique pour le second degré. En complément, **des classes virtuelles de langue et culture ukrainiennes**, coordonnées par le Cned, ont été proposées aux élèves volontaires. Animées par des enseignants réfugiés et recrutés dans les académies, elles se sont tenues sur des temps périscolaires et ont réuni 300 élèves du CP à la terminale. Enfin, pour que les enfants ukrainiens malades qui ont été accueillis dans des structures médicales en France conservent aussi ce lien, la France a fait don de 20 robots de télé-présence au ministère ukrainien.



La cellule académique Ukraine : numéros et contacts utiles

- **Académie**
cellule.ukraine@ac-limoges.fr
05 55 11 43 52
- **Corrèze**
ce.secretaire.general.ia19@ac-limoges.fr
1^{er} degré : 05 87 01 20 69
2nd degré : 05 87 01 20 28
- **Creuse**
iio.ia23@ac-limoges.fr
05 87 86 61 21
- **Haute-Vienne**
cabinet.ia87@ac-limoges.fr
1^{er} degré : 05 55 11 42 93
2nd degré : 05 55 11 40 66

🕒 ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES UKRAINIENS

Les équipes du **Casnav de l'académie de Limoges** ont conçu des ressources, des méthodologies rassemblés sur un padlet, disponible sur le site www.ac-limoges.fr. Les professeurs qui accueillent ou vont accueillir des enfants ou des adolescents arrivants d'Ukraine peuvent également suivre le parcours de formation M@gistère dont les principales vidéos sont en accès libre sur Éduscol. Il peuvent aussi consulter un document en téléchargement sur Éduscol exposant des références et des principes pour la prise en charge de ces élèves.

Année scolaire 2022 - 2023

Protocole et cadre de fonctionnement

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) **et quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	<p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>			

NOTES



CONTACT PRESSE
Cellule communication
Cabinet de la rectrice
05 55 11 40 17 – 05 55 11 43 56
ce.communication@ac-limoges.fr